

# COMPTES SOCIAUX ANNUELS

Cardif Assurance Vie

31 décembre 2020



**BNP PARIBAS**  
**CARDIF**

L'assureur  
d'un monde  
qui change



<b>A.</b>	<b>COMPTES SOCIAUX 2020 DE CARDIF ASSURANCE VIE .....</b>	<b>5</b>
A.1	Bilan actif au 31 décembre 2020.....	5
A.2	Bilan passif au 31 décembre 2020.....	6
A.3	Tableau des engagements reçus et donnés .....	7
A.4	Compte technique vie pour l'exercice 2020 .....	8
A.5	Compte technique non vie pour l'exercice 2020 .....	9
A.6	Compte non technique pour l'exercice 2020 .....	9
<b>B.</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020 .....</b>	<b>10</b>
B.1	Activité de la Société .....	10
B.2	Faits marquants de l'exercice.....	10
B.3	Principes, règles et méthodes comptables.....	11
B.3.a	Principes généraux .....	11
B.3.b	Permanence des méthodes .....	11
B.3.c	Eléments postérieurs à la clôture des comptes .....	11
B.3.d	Principes comptables et modes d'évaluation du bilan .....	11
B.3.e	Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat .....	20
B.3.f	Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés.....	24
B.4	Informations sur les postes du bilan .....	26
B.4.a	Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif .....	26
B.4.b	Informations relatives aux autres placements.....	26
B.4.c	Etat récapitulatif des placements .....	27
B.4.d	Echéancier des créances et des dettes .....	37
B.4.e	Participations et entreprises liées .....	39
B.4.f	Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation.....	41
B.4.g	Capital social.....	42
B.4.h	Passifs subordonnés.....	42
B.5	Autres informations sur le bilan .....	43
B.5.a	Clause de réserve de propriété.....	43
B.5.b	Couverture des engagements libellés en unités de compte .....	43
B.5.c	Comptes de régularisation .....	43
B.5.d	Produits à recevoir et charges à payer .....	44
B.5.e	Provisions pour risques et charges.....	44
B.5.f	Opérations en devises étrangères .....	45
B.5.g	Informations relatives aux PERP .....	46
B.5.h	Informations relatives aux Produits Croissance.....	48
B.5.i	Informations relatives aux contrats de Retraite Professionnelle Supplémentaire.....	49
B.5.j	Engagements reçus .....	50
B.5.k	Engagements donnés .....	51
B.6	Informations sur le compte de résultat.....	52
B.6.a	Ventilation des produits et des charges des placements.....	52
B.6.b	Compte de résultat technique par catégorie vie .....	53
B.6.c	Compte de résultat technique par catégorie non vie .....	54
B.6.d	Autres informations sur le compte de résultat.....	55
B.6.e	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice .....	57
B.6.f	Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée.....	57
B.6.g	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.....	58

<b>B.6.h</b>	Ventilation des opérations exceptionnelles.....	58
<b>B.6.i</b>	Détail du résultat non technique .....	58
<b>B.6.j</b>	Provisions d'assurance vie .....	59
<b>B.6.k</b>	Provisions pour sinistres à payer .....	60
<b>B.7</b>	<b>Autres informations .....</b>	<b>61</b>
<b>B.7.a</b>	Comptes consolidés.....	61
<b>B.7.b</b>	Autres informations .....	61

## A. Comptes sociaux 2020 de Cardif Assurance Vie

### A.1 Bilan actif au 31 décembre 2020

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>1 CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>	-	-
<b>2 ACTIFS INCORPORELS</b>	<b>15 545</b>	<b>13 862</b>
<b>3 PLACEMENTS</b>	<b>118 272 169</b>	<b>116 991 759</b>
3a Terrains et constructions	5 405 866	5 364 818
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	3 230 278	4 637 449
3c Autres placements	109 635 715	106 989 130
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	310	362
<b>4 PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTS AUX CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>50 803 975</b>	<b>48 794 982</b>
<b>5 PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>2 461 186</b>	<b>2 597 663</b>
5a Provisions pour primes non acquises	135 277	154 374
5b Provisions d'assurance vie	1 547 778	1 679 622
5c Provisions pour sinistres (vie)	90 908	79 309
5d Provisions pour sinistres (non vie)	169 744	181 533
5e Provisions pour participation (vie)	-	-
5f Provisions pour participation (non vie)	-	-
5g Provisions d'égalisation	3 718	3 669
5h Autres provisions techniques (vie)	-	-
5i Autres provisions techniques (non vie)	1 219	1 541
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	512 542	497 614
<b>6 CREANCES</b>	<b>1 633 512</b>	<b>1 165 965</b>
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	652 144	504 072
<i>Primes restant à émettre</i>	89	153
<i>Autres créances</i>	652 055	503 919
6b Créances nées d'opérations de réassurance	32 374	22 561
6c Autres créances	948 995	639 331
<i>Personnel</i>	-	10
<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	18 133	28 984
<i>Débiteurs divers</i>	930 862	610 337
6d Capital appelé non versé	-	-
<b>7 AUTRES ACTIFS</b>	<b>1 141 923</b>	<b>1 364 616</b>
7a Actifs corporels d'exploitation	2 136	2 327
7b Comptes courants et caisse	1 139 787	1 362 288
7c Actions propres	-	-
<b>8 COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>3 695 112</b>	<b>3 373 539</b>
8a Intérêts et loyers acquis non échus	1 160 014	1 283 290
8b Frais d'acquisition reportés	164 291	193 168
8c Autres comptes de régularisation	2 370 806	1 897 080
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>178 023 422</b>	<b>174 302 386</b>

## A.2 Bilan passif au 31 décembre 2020

<i>En milliers d'euros</i>		31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>1</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 685 588</b>	<b>4 404 957</b>
1a	Capital social	719 167	719 167
1b	Primes liées au capital social	1 453 697	1 453 697
1d	Autres réserves	2 026 390	1 737 970
1e	Report à nouveau	435	201
1f	Résultat de l'exercice	485 899	493 922
<b>2</b>	<b>PASSIFS SUBORDONNES</b>	<b>2 014 095</b>	<b>2 014 169</b>
<b>3</b>	<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<b>103 582 219</b>	<b>104 432 745</b>
3a	Provisions pour primes non acquises	379 896	417 712
3b	Provisions d'assurance vie	94 846 603	96 356 477
3c	Provisions pour sinistres (vie)	1 521 754	1 384 910
3d	Provisions pour sinistres (non vie)	693 074	628 980
3e	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	5 840 201	5 360 045
3f	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	1 237	1 209
3g	Provisions pour égalisation	5 312	5 246
3h	Autres provisions techniques (vie)	109 211	128 797
3i	Autres provisions techniques (non vie)	184 932	149 369
<b>4</b>	<b>PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<b>51 469 980</b>	<b>49 396 500</b>
<b>5</b>	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>165 751</b>	<b>141 166</b>
<b>6</b>	<b>DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES</b>	<b>1 395 315</b>	<b>1 494 151</b>
<b>7</b>	<b>AUTRES DETTES</b>	<b>12 231 161</b>	<b>10 186 807</b>
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	727 040	849 205
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	24 175	61 579
7c	Emprunts obligataires	-	-
7d	Dettes envers des établissements de crédit	775 308	606 535
7e	Autres dettes	10 704 639	8 669 488
	<i>Titres de créance négociables émis par l'entreprise</i>	-	-
	<i>Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</i>	9 719 842	7 641 667
	<i>Personnel</i>	2 397	2 364
	<i>Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques</i>	152 865	60 118
	<i>Créanciers divers</i>	829 535	965 339
<b>8</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>2 479 313</b>	<b>2 231 891</b>
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>178 023 422</b>	<b>174 302 386</b>

## A.3 Tableau des engagements reçus et donnés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>1 Engagements reçus</b>	<b>29 567 136</b>	<b>27 321 186</b>
<b>2 Engagements donnés (1)</b>	<b>996 656</b>	<b>934 397</b>
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés	14 683	15 415
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente	-	-
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	552 649	468 881
2d Autre engagements donnés	429 323	450 100
<b>3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires (2)</b>	<b>519 117</b>	<b>527 875</b>
<b>4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>6 Autres valeurs détenues pour le compte de tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>7 Encours d'instruments financiers à terme (3)</b>	<b>13 028 347</b>	<b>6 487 496</b>
7a Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de stratégie	13 028 347	6 487 496
<i>Stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	2 396 039	1 674 388
<i>Stratégies de rendement</i>	10 632 308	4 813 109
<i>Autres opérations</i>	-	-
7b Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par catégorie de marché	13 028 347	6 487 496
<i>Opérations de gré à gré</i>	7 350 507	5 908 659
<i>Opérations sur des marchés réglementés ou assimilés</i>	5 677 840	578 838
7c Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature de risque de marché et d'instrument	13 028 347	6 487 496
<i>Risque de taux</i>	3 504 468	2 984 271
<i>Risque de change</i>	2 796 039	1 874 388
<i>Risque actions</i>	6 727 840	1 628 838
7d Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par nature d'instrument	13 028 347	6 487 496
<i>Contrats d'échange</i>	4 554 468	4 034 271
<i>Contrats de garantie de taux d'intérêt</i>	-	-
<i>Contrats à terme</i>	8 473 879	2 453 225
<i>Options</i>	-	-
7e Ventilation de l'encours d'instruments financiers à terme par durée résiduelle des stratégies	13 028 347	6 487 496
<i>de 0 à 1 an</i>	8 373 879	2 453 225
<i>de 1 à 5 ans</i>	798 797	506 223
<i>Plus de 5 ans</i>	3 855 671	3 528 048
<b>Total des engagements donnés (1) + (2) + (3)</b>	<b>14 544 120</b>	<b>7 949 768</b>

## A.4 Compte technique vie pour l'exercice 2020

<i>En milliers d'euros</i>		Opérations brutes 2020	Cessions Retrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019	
<b>1</b>	<b>Primes</b>	(+)	11 847 968	225 377	11 622 591	14 800 104
<b>2</b>	<b>Produits des placements</b>	(+)	6 372 599	-	6 372 599	5 050 326
2a	Revenus des placements	(+)	4 448 447	-	4 448 447	3 431 419
2b	Autres produits des placements	(+)	309 695	-	309 695	274 639
2c	Profits provenant de la réalisation des placements	(+)	1 614 457	-	1 614 457	1 344 268
<b>3</b>	<b>Ajustements A.C.A.V. (plus-values)</b>	(+)	2 784 391	-	2 784 391	6 460 527
<b>4</b>	<b>Autres produits techniques</b>	(+)	63 841	-	63 841	78 899
<b>5</b>	<b>Charges des sinistres</b>	(-)	- 11 225 557	- 206 513	- 11 019 044	- 10 598 648
5a	Prestations et frais payés	(-)	- 11 095 340	- 195 271	- 10 900 069	- 10 480 124
5b	Charges des provisions pour sinistres	(+/-)	- 130 217	- 11 242	- 118 974	- 118 524
<b>6</b>	<b>Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques</b>	(+/-)	543 755	127 701	416 054	- 9 200 089
6a	Provisions d'assurance-vie	(+/-)	1 635 642	115 909	1 519 733	- 364 777
6b	Provisions sur contrats en unités de compte	(+/-)	- 1 113 084	11 842	- 1 124 926	- 8 801 486
6c	Autres provisions techniques	(+/-)	21 197	- 50	21 247	- 33 826
<b>7</b>	<b>Participation aux résultats</b>	(-)	- 1 813 417	- 12 031	- 1 801 386	- 1 985 777
<b>8</b>	<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	(-)	- 1 570 687	- 53 817	- 1 516 870	- 1 629 701
8a	Frais d'acquisition	(-)	- 830 976	-	- 830 976	- 945 622
8b	Frais d'administration	(-)	- 739 711	-	- 739 711	- 736 302
8c	Commissions reçues des réassureurs	(+)	-	- 53 817	53 817	52 223
<b>9</b>	<b>Charges des placements</b>	(-)	- 3 763 158	-	- 3 763 158	- 2 183 754
9a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(-)	- 1 724 215	-	- 1 724 215	- 722 496
9b	Autres charges des placements	(-)	- 575 613	-	- 575 613	- 318 926
9c	Pertes provenant de la réalisation des placements	(-)	- 1 463 330	-	- 1 463 330	- 1 142 333
<b>10</b>	<b>Ajustement A.C.A.V. (moins-values)</b>	(-)	- 2 435 415	-	- 2 435 415	- 158 906
<b>11</b>	<b>Autres charges techniques</b>	(-)	- 45 091	-	- 45 091	- 79 773
<b>12</b>	<b>Produits des placements transférés</b>	(-)	-	-	-	-
	<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	(=)	759 229	80 717	678 512	553 208

## A.5 Compte technique non vie pour l'exercice 2020

En milliers d'euros			Opérations brutes 2020	Cessions Rétrocessions	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2019
<b>1</b>	<b>Primes acquises</b>	(+)	581 075	80 285	500 791	460 088
1a	Primes	(+)	543 300	61 189	482 111	479 225
1b	Variation des primes non acquises	(+/-)	37 775	19 096	18 679	- 19 137
<b>2</b>	<b>Produits des placements alloués</b>	(+)	22 583	-	22 583	21 854
<b>3</b>	<b>Autres produits techniques</b>	(+)	310	-	310	264
<b>4</b>	<b>Charges des sinistres</b>	(-)	- 283 901	- 42 422	- 241 478	- 206 545
4a	Prestations et frais payés	(-)	- 230 856	- 55 791	- 175 064	- 154 631
4b	Charges des provisions pour sinistres	(+/-)	- 53 045	13 369	- 66 414	- 51 914
<b>5</b>	<b>Charges des autres provisions techniques</b>	(+/-)	- 35 561	322	- 35 883	- 3 995
<b>6</b>	<b>Participation aux résultats</b>	(-)	- 11 133	- 1 584	- 9 549	- 8 221
<b>7</b>	<b>Frais d'acquisition et d'administration :</b>	(-)	- 296 901	- 28 575	- 268 326	- 247 148
7a	Frais d'acquisition	(-)	- 255 957	-	- 255 957	- 244 544
7b	Frais d'administration	(-)	- 40 943	-	- 40 943	- 37 544
7c	Commissions reçues des réassureurs	(+)	-	- 28 575	28 575	34 940
<b>8</b>	<b>Autres charges techniques</b>	(-)	- 8 739	-	- 8 739	- 10 268
<b>9</b>	<b>Variation de la provision pour égalisation</b>	(+/-)	-	-	-	3 717
	<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	(=)	- 32 266	8 026	- 40 291	9 745

## A.6 Compte non technique pour l'exercice 2020

En milliers d'euros			Opérations 2020	Opérations 2019
<b>1</b>	<b>Résultat technique de l'assurance vie</b>	(+)	678 512	553 208
<b>2</b>	<b>Résultat technique de l'assurance non vie</b>	(+)	- 40 291	9 745
<b>3</b>	<b>Produits des placements</b>	(+)	203 312	163 116
3a	Revenus des placements	(+)	146 435	115 567
3b	Autres produits des placements	(+)	8 794	7 568
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	(+)	48 083	39 981
<b>4</b>	<b>Produits des placements alloués</b>	(+)	-	-
<b>5</b>	<b>Charges des placements</b>	(-)	- 111 420	- 66 015
5a	Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(-)	- 51 136	- 21 914
5b	Autres charges des placements	(-)	- 17 145	- 9 446
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	(-)	- 43 139	- 34 655
<b>6</b>	<b>Produits des placements transférés</b>	(-)	- 22 583	- 21 854
<b>7</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	(+)	137 682	106 636
<b>8</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	(-)	- 148	- 171
<b>9</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	(+/-)	- 15 539	- 24
9a	Produits exceptionnels	(+)	22	13
9b	Charges exceptionnelles	(-)	- 15 561	- 37
<b>10</b>	<b>Participation des salariés</b>	(-)	-	-
<b>11</b>	<b>Impôt sur les bénéfices</b>	(-)	- 343 626	- 250 720
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	(=)	485 899	493 922

## B. Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

---

### B.1 Activité de la Société

Cardif Assurance Vie est une entreprise d'assurance mixte pouvant opérer, suivant les termes des 1ers et 2èmes alinéas de l'article L.310-1 du Code des assurances, dans le domaine de l'assurance de personnes au titre de l'assurance vie et au titre de l'assurance de dommages corporels.

Cardif Assurance Vie exerce son activité en France en assurance directe et à l'étranger au travers de succursales.

### B.2 Faits marquants de l'exercice

#### Impacts de la crise liée à la Covid-19 et conséquences comptables

L'Organisation Mondiale de la Santé a reconnu l'épidémie de coronavirus comme pandémie le 11 mars 2020. Dans ce contexte, des mesures de soutien financier aux entreprises et aux particuliers ont été prises par les gouvernements de plusieurs Etats. En plus des mesures gouvernementales, les organismes financiers et les assureurs ont pris des initiatives privées visant à accompagner leurs clients.

Dans le contexte actuel lié à la pandémie, la préparation des états financiers annuels de Cardif Assurance Vie a été menée en prenant en compte les recommandations des régulateurs et des normalisateurs, notamment les recommandations ANC du 3 juillet 2020 relatives à la prise en compte des conséquences de l'événement Covid-19 dans les comptes et situations établis à compter du 1er janvier 2020, sur la base de jugements et hypothèses permettant d'identifier et d'évaluer les impacts significatifs de la pandémie sur les comptes.

Une attention particulière a été portée à l'évaluation et la dépréciation des actifs y compris des actifs financiers (en raison des conditions de marché), ainsi qu'à la prise en compte et au mode de comptabilisation de certaines mesures gouvernementales telles que la contribution au fonds de solidarité créé par l'Etat pour les TPE suite au Covid-19, la comptabilisation des mesures d'aide prises à l'égard de nos assurés, et tous autres impacts jugés significatifs au regard des normes françaises actuellement en vigueur.

Les comptes sociaux de Cardif Assurance Vie au 31 décembre 2020 sont établis sur la base de la continuité d'activité et prennent en compte les incidences de ces mesures qui ont été traitées conformément aux normes comptables en vigueur.

#### Création d'une succursale aux Pays-Bas

En juillet 2020, une nouvelle succursale a été immatriculée aux Pays-Bas. Elle n'a pas généré d'activité au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

## B.3 Principes, règles et méthodes comptables

### B.3.a Principes généraux

Les comptes de la société Cardif Assurance Vie sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément au Code de commerce (articles L.123-12 à L.123-22), en tenant compte des dispositions particulières au secteur de l'assurance qui sont contenues dans le Code des assurances (partie réglementaire, livre III, titre IV Dispositions comptables et statistiques), le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et les règlements l'ayant modifié depuis cette date.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant notamment les règles de prudence et d'indépendance des exercices.

Les comptes des succursales sont retraités pour être mis en conformité avec les principes et méthodes comptables français.

### B.3.b Permanence des méthodes

Les principes retenus, ainsi que les règles et méthodes appliquées, sont identiques à ceux retenus pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison des postes du bilan, du tableau des engagements reçus et donnés et du compte de résultat relatifs à ces deux exercices.

### B.3.c Eléments postérieurs à la clôture des comptes

A la date d'établissement des comptes annuels, il n'a été identifié aucun événement postérieur à la clôture des comptes de Cardif Assurance Vie, susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes présentés.

### B.3.d Principes comptables et modes d'évaluation du bilan

#### Actifs incorporels

Les logiciels, créés ou achetés, sont inscrits en actifs incorporels à leur prix d'acquisition et sont amortis linéairement sur trois, cinq ou huit ans pour les logiciels d'infrastructure.

Les autres actifs incorporels sont notamment composés des valeurs de portefeuilles acquis par la compagnie. Ces derniers sont amortis sur une durée n'excédant pas dix ans.

## Placements

### **Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice**

#### *Terrains et constructions - Parts de sociétés civiles immobilières ou foncières*

La société applique les dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements l'ayant modifié, relatives à la définition, la comptabilisation, l'évaluation et l'amortissement des actifs ainsi que celles relatives aux composants.

Tous les actifs immobiliers de la compagnie sont ventilés en quatre composants principaux : le gros œuvre, la façade, les installations générales et techniques et les agencements.

Les terrains sont comptabilisés séparément et ne sont pas amortissables.

La durée de vie des composants, définie actif par actif, dépend du type d'immeuble concerné. Les fourchettes de durée d'amortissement sont les suivantes :

- gros œuvre : de 50 à 120 ans ;
- façade : de 25 à 35 ans ;
- installations générales et techniques : de 20 à 25 ans ;
- agencements : de 12 à 15 ans.

La valeur résiduelle de ces actifs est nulle à la fin de la période d'amortissement.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR. Entre deux expertises, elle fait l'objet d'une revue annuelle également certifiée par expert.

La valeur de réalisation des parts des sociétés civiles immobilières est fondée, quant à elle, sur la valeur de réalisation des immeubles composant leur patrimoine immobilier, elle-même déterminée sur la base d'une expertise quinquennale et d'une revue annuelle entre deux expertises (article R.343-11 du Code des assurances).

#### *Valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe visés à l'article R.343-9 du Code des assurances*

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et aux dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 (articles 121-1 et suivants), à leur prix d'acquisition, net des revenus courus de la date du dernier détachement à la date de l'achat. Les titres classés dans cette catégorie sont négociés sur un marché reconnu et/ou émis ou garantis par un état membre de l'OCDE. Ils sont remboursables à une date définie et bénéficient d'une garantie de remboursement au terme.

En application de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote / décote) est rapportée au résultat, selon un calcul actuariel, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

Les obligations convertibles sont comptabilisées selon les dispositions comptables applicables aux titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de cet article. Elles sont comptabilisées, jusqu'à leur cession ou leur conversion, comme des obligations classiques, la différence entre leur valeur de remboursement et leur prix d'acquisition est donc étalée sur leur durée de vie et le compte de résultat n'est pas impacté par d'éventuelles moins-values latentes.

Le troisième alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances prévoit la possibilité de comptabiliser, conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les obligations convertibles en actions qui présentent à l'achat un taux actuariel négatif. L'article 121-9 du règlement ANC n° 2015-11 précise que, lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Cardif Assurance Vie n'a pas d'obligation convertible en actions qui présente à l'achat un taux actuariel négatif en portefeuille.

Les mouvements de la réserve de capitalisation correspondant aux résultats de cessions obligataires et comptabilisés dans le résultat financier sont complétés par un mouvement de sens inverse à hauteur de l'impôt théorique sur le mouvement technique, qui est enregistré dans le résultat non technique.

Conformément au décret 2013-717, les fonds de prêts à l'économie, soit les organismes de titrisation mentionnés au 2° quater de l'article R. 332-2 du Code des assurances et les fonds d'investissement professionnels spécialisés mentionnés au 7° quinquies de l'article R. 332-2, ne relèvent pas de l'article R.343-9.

#### *Valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances*

Les dispositions de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11 relatives à l'amortissement des surcotes / décotes s'appliquent également aux valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est ainsi rapportée au résultat, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constaté lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Leur valeur de réalisation correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale pour les titres non cotés.

#### *Actions et autres titres à revenu variable*

Les actions et autres titres à revenu variable sont inscrits à leur prix de revient. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les dispositions du Livre I – Titre II du règlement ANC n° 2015-11 et correspond :

- pour les valeurs mobilières et titres de toutes nature cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres de participation non cotés, à leur valeur d'utilité pour l'entreprise ;
- pour les autres titres non cotés, à leur valeur vénale, déterminée par interrogation de brokers ou de contreparties, sans faire référence à un modèle interne à l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

### *Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte*

Conformément à l'article R.343-13 du Code des assurances et à l'article 222-1 du règlement ANC n° 2015-11, les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice.

Les variations positives ou négatives résultant de la comparaison de cette valeur avec leur prix d'acquisition ou leur valeur de réévaluation à la clôture précédente sont inscrites séparément au compte de résultat en ajustements des contrats à capital variable (ACAV) en plus-values ou moins-values.

Les réévaluations sont donc enregistrées de manière symétrique à la variation des provisions techniques des contrats en unités de compte. Elles viennent compenser la part de cette variation résultant de l'évolution de la valeur des supports.

### *Instruments financiers à terme*

Cardif Assurance Vie a recours aux produits dérivés afin de gérer plus efficacement les actifs financiers détenus dans son fonds général. Ces produits sont utilisés dans une optique de couverture. Les opérations initiées à ce titre peuvent être réalisées via des instruments de gré à gré ou négociés sur un marché réglementé.

Conformément au règlement du CRC n° 2002-09 modifié du 12 décembre 2002, complété par l'avis du CNC n° 2004-04 du 25 mars 2004 :

- les flux sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie d'investissement futur sont enregistrés en compte de régularisation puis incorporés au prix d'achat des placements,
- les flux perçus, réglés ou latents sur un instrument financier à terme souscrit dans le cadre d'une stratégie de rendement sont inscrits en compte de résultat de manière échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du taux de rendement effectif de l'instrument financier à terme. Cardif Assurance Vie, pour les contrats d'options et les contrats à terme, n'a pas choisi l'option possible de comptabilisation de l'instrument financier à terme à la valeur de marché.

Au cas particulier des caps détenus par Cardif Assurance Vie dans le cadre d'une stratégie de rendement, les flux sont étalés linéairement dans la mesure où l'essentiel de la prime correspond à la valeur temps.

### **Provisions pour dépréciation**

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-1 à 123-5 du règlement ANC n° 2015-11.

Les titres relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont dépréciés selon les dispositions des articles 123-6 à 123-19 de ce règlement.

### *Valeurs amortissables de l'article R.343-9*

Dans le cas des titres à revenu fixe et dont la valeur de remboursement est garantie, relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation n'est constatée qu'en cas de risque de contrepartie avéré. Dans ce cas, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur

comptable du placement, et la valeur recouvrable estimée. La valeur comptable du placement est égale au prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou augmenté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et augmenté des intérêts courus.

#### *Valeurs amortissables de l'article R.343-10*

Les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances sont provisionnées selon les dispositions prévues par l'article 123-7 du règlement ANC n° 2015-11. Le règlement définit le principe général d'une dépréciation différenciée selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les valeurs amortissables visées à l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit ; en l'absence de risque de crédit avéré, aucune moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque n'est provisionnée dans les comptes de l'organisme.

Lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir ces mêmes placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

#### *Actions et autres titres à revenu variable*

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable et des immeubles est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20% à la date de clôture et ceci depuis six mois consécutifs, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. L'article 123-10 du règlement ANC n° 2015-11 précise que le seuil de 20% s'applique lorsque les marchés sont stables, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés présentent une volatilité importante.

Pour l'arrêté des comptes du 31 décembre 2020, le seuil de 20% évoqué ci-dessus est maintenu.

La revue des actifs est réalisée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières et immeubles concernés qui dépend de l'horizon de détention envisagé. La valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres.

Une provision pour dépréciation durable est ainsi constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. Par exception, les titres destinés à être cédés font, quant à eux, l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

#### *Actifs d'exploitation*

Les aménagements des locaux d'exploitation et les matériels sont portés en actifs corporels d'exploitation à leur coût de revient ou à leur prix d'acquisition. La durée et le mode d'amortissement pratiqués sont adaptés à la nature des catégories d'actifs corporels :

- aménagements et installations : linéaire sur dix ans ;
- matériel informatique : dégressif sur trois ans ;
- matériel de bureau : linéaire sur cinq ans ;
- autres mobiliers et matériels : linéaire sur cinq ans.

## Provisions techniques vie

### **Provisions d'assurance vie**

Le poste « provisions d'assurance vie » regroupe trois éléments : les provisions mathématiques, la provision de gestion lorsqu'elle se révèle nécessaire et la provision pour frais d'acquisition reportés.

#### *Provisions mathématiques*

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence entre la valeur actuelle des engagements pris respectivement par la société d'assurance et par l'assuré compte tenu de leur probabilité de versement.

Les provisions mathématiques sont calculées par référence aux tables homologuées établies sur la base de données publiées par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) :

- en assurance de capitaux : TF 00-02 (femmes) et TH 00-02 (hommes) ;
- en rentes viagères : TGF 05 (femmes) et TGH 05 (hommes).

Pour certains contrats collectifs couvrant les risques vie (principalement le décès) souscrits dans les succursales, les données détaillées par assuré nécessaires au calcul d'une provision mathématique ne sont pas disponibles. Dans ce cas, la provision est estimée par application d'un calcul de report de prime contrat par contrat, après déduction des frais d'acquisition.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice.

Les provisions mathématiques comportent également les provisions relatives à la garantie accordée en cas de décès pour certains contrats en unités de compte.

#### *Provision de gestion*

Les charges de gestion futures des contrats qui ne seraient pas couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur produits financiers font l'objet d'une provision de gestion déterminée par catégorie homogène de contrats (intérêts techniques, participation aux bénéfices et chargements de gestion).

#### *Provision pour frais d'acquisition reportés vie*

La provision pour frais d'acquisition reportés vie est destinée à couvrir les frais d'acquisition reportés constatés sur les produits d'assurance vie. Cardiff Assurance Vie n'a pas constaté de provision à la clôture de cet exercice comme du précédent, aucun frais d'acquisition reporté vie n'ayant été comptabilisé.

### **Provisions pour sinistres d'assurance vie à payer**

La provision pour sinistres à payer correspond aux capitaux échus, aux rachats et aux sinistres survenus et non encore réglés à la date de clôture.

### **Provisions pour participation aux bénéfices**

Les entreprises d'assurance sur la vie ou de capitalisation doivent faire participer les assurés aux bénéfices techniques et financiers qu'elles réalisent, dans les conditions prévues, d'une part par les conditions contractuelles et, d'autre part par la réglementation. Celle-ci fixe un montant minimal de participation aux bénéfices à attribuer par l'entreprise au titre de chaque exercice. Ce montant minimal est égal au solde créditeur du compte de participation aux résultats déterminé conformément à l'article A.132-11 du Code des assurances, diminué du montant des intérêts crédités aux provisions mathématiques.

Le montant de participation aux bénéfices peut être affecté directement aux provisions mathématiques ou porté, partiellement ou totalement, à la provision pour participation aux bénéfices. Les sommes portées à cette provision sont affectées aux provisions mathématiques ou versées aux souscripteurs au cours des huit exercices suivant celui au titre duquel elles ont été dotées.

Par ailleurs, le montant total de participations aux bénéfices garanti par l'entreprise doit être inférieur à un plafond calculé comme la différence, lorsqu'elle est positive, entre :

- 80 % du produit de la moyenne des taux de rendement des actifs de l'entreprise, calculée pour les deux derniers exercices, par les provisions mathématiques des contrats, et
- la somme des intérêts techniques attribués, lors de l'exercice précédent, aux contrats mentionnés ci-dessus (Code des assurances, article A. 132-3).

### **Provision pour égalisation**

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès, risque caractérisé par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

### **Autres provisions techniques vie**

#### *Provision pour aléas financiers*

Lorsque le taux de rendement des actifs, diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant des intérêts techniques garantis des contrats, majoré des participations minimales garanties, par le montant moyen des provisions constituées en début et en fin d'exercice, une provision pour aléas financiers est constatée. Son montant est égal à la différence entre les provisions mathématiques recalculées en actualisant les paiements futurs à un taux déterminé suivant l'une des méthodes définies à l'article 142-8 du règlement ANC n° 2015-11 et les provisions comptabilisées.

Le taux technique moyen ressortant de l'ensemble du portefeuille des contrats étant sensiblement inférieur au taux de rendement réel des actifs, aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée.

#### *Provision de diversification*

Cette provision concerne les contrats diversifiés (PERP diversifiés, contrats diversifiés et contrats eurocroissance), contrats groupe ou individuels couvrant des engagements en cas de vie ou en cas de décès, à l'exception des contrats temporaires décès.

Elle est destinée à absorber les fluctuations des actifs du contrat sur lesquels chaque souscripteur ou adhérent détient un droit individualisé sous forme de parts. Cette provision est abondée par tout ou partie des cotisations versées par les adhérents et par la part des résultats du contrat qui n'est pas affectée sous forme de provision mathématique ou de provision collective de diversification différée. Elle peut être également abondée par la reprise de la provision collective de diversification.

Elle se réduit par imputation des pertes, par imputation des frais, par prélèvements au titre des prestations servies et par conversion des parts des souscripteurs ou adhérents en provision mathématique.

#### *Provision collective de diversification différée*

La provision collective de diversification différée est destinée au lissage de la valeur de rachats des contrats diversifiés et eurocroissance. Elle peut être abondée par la part des résultats qui n'est pas affectée sous forme de provision mathématique ou de provision de diversification. Cette provision est reprise par dotation à la provision de diversification.

### Provisions techniques non vie

#### **Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises constate, pour l'ensemble des contrats non vie en cours, la part, calculée prorata temporis, des primes émises et restant à émettre qui se rapporte à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime ou, à défaut, le terme du contrat.

#### **Provision pour sinistres à payer**

La provision pour sinistres à payer représente la valeur estimative des dépenses, en principal et en frais, nécessaire au règlement des sinistres. Elle est définie avec un niveau de prudence normé, fixé par le Comité de Suivi des Engagements (CSE) de BNP Paribas Cardif conformément au « *risk appetite* » de l'entreprise validé par le *Risk Policy Committee* du Groupe.

#### **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre au bilan le montant des participations qui reviennent aux bénéficiaires de contrats collectifs de dommages corporels.

#### **Provision pour égalisation**

Cette provision concerne les risques dans les contrats collectifs d'assurance des emprunteurs. Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels, risques caractérisés par une fréquence faible et un coût unitaire élevé.

#### **Autres provisions techniques non vie**

##### *Provision pour risques croissants*

La provision pour risques croissants concerne les risques de maladie ou d'invalidité. Elle est constituée pour des contrats à primes périodiques constantes et pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

### *Provision mathématique des rentes*

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise concernant les rentes d'incapacité et d'invalidité et accessoires de rentes mis à sa charge, à l'égard de tiers victimes d'accidents.

### **Autres provisions techniques : Provision pour risque d'exigibilité**

La provision pour risque d'exigibilité (PRE) des engagements techniques est une provision destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-value latente nette sur l'ensemble des actifs mentionnés à l'article R.343-10 du Code des assurances, calculée dans les conditions définies à l'article R.343-5. Cette base de calcul exclut les titres amortissables classés en R.343-10 que l'entreprise a l'intention et la capacité de détenir jusqu'au terme.

Selon les dispositions de l'article R.343-5 du Code des assurances, une moins-value latente nette globale des placements mentionnés à l'article R.343-10 est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués comme suit :

- pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au paragraphe a de l'article R.343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au paragraphe c de l'article R.343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R.343-11.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### **Comptes de régularisation**

#### **Intérêts et loyers acquis non échus**

Ce poste correspond aux sommes des intérêts courus sur titres et des loyers acquis à la date du bilan mais non encore exigibles.

#### **Frais d'acquisition reportés**

##### *Frais d'acquisition reportés vie*

En assurance vie, les frais d'acquisition reportés (FAR) sont les frais d'acquisition à reporter en fonction de la durée de vie résiduelle des contrats.

Le montant maximum reporté est égal à l'écart entre :

- le montant des provisions mathématiques zillmériées ;
- le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisitions n'étaient pas pris en compte dans les engagements des assurés (provisions mathématiques non zillmériées).

### Frais d'acquisition reportés non vie

En assurance non-vie, les frais d'acquisition reportés (FAR) représentent la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice.

Le montant reporté est calculé contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises; il ne peut faire l'objet d'une augmentation ultérieure.

Les FAR sont amortis linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, à savoir la date à laquelle le souscripteur peut exercer son droit de résiliation ou de non-reconduction ou, lorsque les frais à reporter sont des commissions payables à chaque échéance de prime, au-delà de la prochaine échéance. La durée d'amortissement est limitée à cinq ans au maximum.

## B.3.e Principes comptables et modes d'évaluation du compte de résultat

### Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations et de renoncations et, pour les dommages corporels, à la part acquise à la période en application du principe de spécialisation des exercices.

Les primes émises et non encaissées à la date de clôture sont enregistrées en « Primes à recevoir » au bilan.

### Sinistres

Les sinistres en assurance vie comprennent les capitaux versés sur les rachats avant échéance, les capitaux échus au terme des adhésions non prorogées, les rachats après prorogation, les capitaux versés lors de la survenance de décès invalidité, les arrérages de rente et les frais de règlement des sinistres.

Les sinistres comprennent l'ensemble des sinistres survenus, à la fois les sinistres déclarés et les sinistres non déclarés, dénommés sinistres inconnus ou tardifs ou encore IBNR « *Incurred But Not Reported* ».

### Opérations de réassurance

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance.

Les opérations cédées sont déterminées pour chaque élément concerné et comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et en utilisant les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation que celles qui s'appliquent aux éléments bruts.

Pour les acceptations en réassurance, les éléments reçus des cédantes sont enregistrés en comptabilité sans décalage. Lorsque l'existence d'une perte sur les acceptations en réassurance est connue, celle-ci est provisionnée pour son montant prévisible.

Lorsque les transactions de contrats de réassurance, dite « finite », et de contrats de réassurance purement financière mentionnés aux articles 210-1 à 210-8 du règlement ANC n° 2015-11 ont une

importance significative, une description des principes et méthodes comptables utilisés pour enregistrer ces opérations ainsi que leurs méthodes d'évaluation doivent être obligatoirement fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

L'analyse des traités de réassurance n'a pas conduit à identifier d'opérations concernées par cette réglementation.

### Produits et charges des placements

Les produits des placements comprennent les intérêts courus de l'exercice, les loyers, les dividendes acquis à l'exercice et les profits de cessions. Les charges des placements comprennent notamment les frais de fonctionnement internes engagés pour la réalisation des activités de gestion des actifs.

Les plus ou moins-values sur cessions de titres et valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode premier entré - premier sorti (FIFO, First In First Out) et enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

S'agissant des obligations et autres titres à revenu fixe, une partie du profit, correspondant à la différence entre le produit de leur vente et leur valeur actuelle nette des dépréciations constatées, est différée et inscrite directement dans les capitaux propres en « Réserve de capitalisation » incluse dans les « Autres réserves », par la contrepartie d'une charge des placements.

Le calcul s'effectue en prenant pour valeur de remboursement la valeur de remboursement initiale multipliée par le rapport entre l'indice de référence à la date considérée et ce même indice à la date d'émission du titre (article A.343-3 du Code des assurances). En cas de perte, une reprise est effectuée sur la réserve de capitalisation par la contrepartie d'un produit des placements à due concurrence et dans la limite de la réserve précédemment constituée.

Les dotations et reprises à la réserve de capitalisation ne sont pas prises en compte pour la détermination du résultat imposable. La charge et le produit théorique d'impôt liés à l'absence de non prise en compte dans le résultat imposable de ces dotations et reprises donnent lieu respectivement à une reprise ou à une dotation à la réserve de capitalisation. Cette reprise ou dotation contribue au résultat non technique de la société.

Cardif Assurance Vie étant une entreprise mixte, le mécanisme d'allocation et de transfert des produits nets des placements s'effectue de la manière suivante :

- enregistrement au compte de résultat technique vie de la seule rémunération financière des provisions techniques vie ;
- enregistrement au compte de résultat non technique de la rémunération des capitaux propres et de celles des provisions techniques non vie ;
- transfert du compte de résultat non technique au compte de résultat technique non vie de la rémunération des provisions techniques non vie.

### Opérations en devises

Le traitement comptable des opérations en devises suit les dispositions du Livre II – Titre IV du règlement ANC n° 2015-11 (articles 240-1 et suivants).

Les opérations de change sont réparties selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernent principalement les titres de participation, les dotations aux succursales et la couverture du risque de change associé par des emprunts ou des ventes à terme en devises. Les différences de conversion sur les positions de change structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et hors bilan dans des comptes spécifiques ;
- les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Les différences de conversion sur les positions de change opérationnelles sont constatées en résultat de change au compte de résultat.

La dépréciation durable des titres de participation en devises est calculée en euros, par comparaison du coût historique en euros et de la valeur recouvrable en euros calculée à la date de clôture.

### Charges d'exploitation

Les frais de gestion sont enregistrés, au fur et à mesure des dépenses de fonctionnement, selon leur nature. Pour la présentation des comptes annuels, les frais par nature sont reclassés dans des comptes de charges ouverts selon leur destination.

Les destinations sont celles correspondant à la classification réglementaire :

- frais de règlement des sinistres ;
- frais d'acquisition ;
- frais d'administration ;
- frais de gestion des placements ;
- autres charges techniques.

Le reclassement des frais directement affectables à une seule destination s'effectue individuellement et sans application de clés forfaitaires, sur la base des informations fournies lors de l'engagement budgétaire de la dépense ou par la facture. Les commissions, quant à elles, sont pré affectées par produit et inscrites en frais d'acquisition et d'administration.

Lorsqu'une dépense a plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est imputée à la clôture de l'exercice aux différents comptes par destination par application d'une clé de répartition. Les clés retenues sont fondées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges concernées.

### Résultat non technique

Les produits et charges non techniques sont ceux non liés à l'activité d'assurance.

Figure également, dans le résultat non technique, la charge ou le produit théorique d'impôt lié à la réserve de capitalisation (voir le paragraphe « Produits et charges des placements »).

## Provision pour engagements sociaux

Outre les avantages à court terme (salaires, congés annuels, intéressement, participation, abondement) dont la charge est refacturée en France à Cardif Assurance Vie par le GIE BNP Paribas Cardif, Cardif Assurance Vie comptabilise les engagements relatifs aux avantages consentis au personnel (en France, sous forme de refacturation par le GIE précité). Ces engagements sont constitués par :

- les avantages à long terme qui comprennent principalement les congés rémunérés (compte épargne temps, congés d'ancienneté) et les primes liées à l'ancienneté (médailles du travail). La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, constitués exclusivement des indemnités de fin de carrière. Conformément à la recommandation de l'ANC, les indemnités de fin de carrière sont considérées comme des avantages à prestations définies, constituant un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent). La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif net sont également comptabilisés directement en résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

## Participation des salariés

La participation des salariés est comptabilisée par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cette participation est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE à Cardif Assurance Vie.

## Intéressement des salariés

L'intéressement des salariés est comptabilisé par le GIE BNP Paribas Cardif pour son montant global. Une quote-part de cet intéressement est donc comprise dans les prestations facturées par le GIE BNP Paribas Cardif à Cardif Assurance Vie.

### Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

La loi de finances pour 2018 prévoyait des baisses du taux de l'impôt sur les sociétés (IS) successives, étalées de 2018 à 2022.

Pour l'exercice 2020, les taux d'IS sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente et s'établissent ainsi : les premiers 500.000 euros de bénéfices sont imposés à 28% (sans changement par rapport à 2019), au-delà le taux s'élève à 31% (contre 33,1/3% en 2019).

A ceci s'ajoute la contribution sociale sur les bénéfices égale à 3,3% du montant de l'IS diminué d'un abattement de 763 000 euros.

Cardif Assurance Vie est membre du groupe fiscal constitué par la société tête de groupe BNP Paribas S.A et a signé le 9 décembre 2019 une nouvelle convention applicable à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. En cas de déficit, Cardif Assurance Vie recevra à titre définitif une somme égale à l'économie d'impôt procurée au groupe fiscal. En conséquence, Cardif Assurance Vie sera privée du report de son déficit pour la détermination ultérieure de sa charge contributive.

### Impôts différés

Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges sont déductibles fiscalement, Cardif Assurance Vie comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

La diminution potentielle du taux d'impôt a une incidence sur l'évaluation des impôts différés, en fonction des taux en vigueur à la clôture et applicables aux différences temporaires lorsqu'elles se réaliseront (règlement CRC n° 9902, § 3150).

## **B.3.f Principes comptables et modes d'évaluation des engagements reçus et donnés**

### Instruments financiers à terme

Les contrats à terme chez Cardif Assurance Vie sont composés de *bond forward*, de change à terme et de *futures*.

Les contrats *bond forward* sont utilisés pour se couvrir contre une baisse des taux et permettent donc de fixer en avance le prix d'achat des obligations souveraines.

Les opérations de change à terme (sous forme de *swap* de change ou de *forward* simple) concernent la couverture des investissements nets en devises de certaines filiales et succursales étrangères dont la devise de fonctionnement n'est pas l'euro et la couverture de certains placements en devises :

- Les engagements donnés correspondent aux devises à livrer dans la monnaie des investissements et des placements réalisés convertie en euros ;

- Les engagements reçus correspondent aux devises à recevoir dans la monnaie de la dette de financement convertie en euros.

Les contrats *futures* en position vendeuse permettent une couverture contre le risque de baisse de l'indice action ou, dans le cas de *futures* de taux, une couverture contre le risque de hausse des taux.

- Les contrats d'échange chez Cardif Assurance Vie correspondent à des *cross currency swaps*, des *swaps forward* et des *equity swaps*.

Les contrats de *cross currency swaps* couvrent, pour le fonds général de Cardif Assurance Vie, principalement l'exposition en USD.

Pour les *swaps forward*, la jambe prêteuse est comptabilisée en engagements reçus et la jambe emprunteuse en engagements donnés.

Pour les *equity swaps*, l'engagement donné représente la jambe *equity* et l'engagement reçu la jambe taux fixe.

- Les contrats d'option sont des *swaptions*, les *CAP*, les *FX options* et des *bond options*.

La stratégie de couverture contre les conséquences d'un désinvestissement éventuel lié à des rachats massifs des clients est portée en partie par les *swaptions* et en partie par les *CAP*. Cardif Assurance Vie se couvre alors contre une hausse des taux.

Dans le cas des *bond options*, la stratégie consiste aussi en une couverture contre une hausse des taux compris dans une « fourchette ».

La couverture du risque de change des portefeuilles en devise est réalisée par des *FX options* (achats d'*options de call* ou achats de *risk reversals*).

Les montants correspondant à la valeur nominale des opérations d'achat ou de vente non dénouées de ces instruments sont mentionnés en engagements hors bilan.

## Autres engagements

### Positions de change

Les comptes de position de change et de contre-valeur de position de change des instruments financiers à terme sur devises sont enregistrés en hors bilan et convertis aux cours de change à la date d'inventaire.

### Placements immobiliers

En matière de placements immobiliers, les promesses d'achat constituent des engagements, alors même que le transfert de propriété du bien n'a pas encore eu lieu.

Le montant enregistré en engagement correspond à celui des appels de fonds restant à régler en fin d'exercice sur les immeubles en cours de construction.

### Engagements des réassureurs

La part des réassureurs dans les provisions techniques peut être représentée par des valeurs, devant appartenir à la liste des actifs réglementés selon l'article R.332-17 du Code des assurances, nanties par le réassureur dans le cadre des opérations de réassurance cédée. La valeur de ces titres figure alors en engagements hors bilan.

Elle peut également, sur autorisation de l'ACPR, être représentée par des cautions bancaires.

## B.4 Informations sur les postes du bilan

Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

### B.4.a Mouvements ayant affecté certains éléments de l'actif

Mouvements de certains éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2019	Mouvements de l'exercice	Brut 31 décembre 2020
<b>Actifs incorporels</b>	<b>50 388</b>	<b>5 853</b>	<b>56 241</b>
Placements immobiliers			
Terrains et constructions	271 649	- 496	271 153
Part de sociétés immobilières	5 412 422	57 563	5 469 985
<b>Total des Placements immobiliers</b>	<b>5 684 071</b>	<b>57 067</b>	<b>5 741 138</b>
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation			
Actions (titres de propriété)	68 665	- 29 164	39 501
Obligations et titres de créances	4 432 278	- 1 320 409	3 111 869
Créances pour espèces déposées chez les cédantes			
Autres créances	136 506	- 57 598	78 908
<b>Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation</b>	<b>4 637 449</b>	<b>- 1 407 171</b>	<b>3 230 278</b>
<b>Créances pour espèces déposées chez les cédantes</b>	<b>362</b>	<b>- 52</b>	<b>310</b>
<b>Placements des contrats UC</b>	<b>48 794 982</b>	<b>2 008 992</b>	<b>50 803 975</b>

Amortissements et provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

En milliers d'euros	Brut 31 décembre 2020	Amortissements	Provisions	Net 31 décembre 2020	Net 31 décembre 2019
<b>Actifs incorporels</b>	<b>56 241</b>	<b>- 40 695</b>	<b>-</b>	<b>15 545</b>	<b>13 862</b>
Placements immobiliers					
Terrains et constructions	271 153	- 98 478	-	172 675	175 516
Part de sociétés immobilières	5 469 985	-	- 236 794	5 233 191	5 189 902
<b>Total des Placements immobiliers</b>	<b>5 741 138</b>	<b>- 98 478</b>	<b>- 236 794</b>	<b>5 405 866</b>	<b>5 364 818</b>
Titres sur entreprises liées ou avec lien de participation					
Actions (titres de propriété)	39 501	-	-	39 501	68 665
Obligations et titres de créances	3 111 869	-	-	3 111 869	4 432 278
Espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-
Autres créances	78 908	-	-	78 908	136 506
<b>Total titres sur entreprises liées ou avec lien de participation</b>	<b>3 230 278</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 230 278</b>	<b>4 637 449</b>
<b>Créances pour espèces déposées chez les cédantes</b>	<b>310</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>310</b>	<b>362</b>
<b>Placements des contrats UC</b>	<b>50 803 975</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 803 975</b>	<b>48 794 982</b>

### B.4.b Informations relatives aux autres placements

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Valeur Nette	Valeur Brute	Amort. & Provisions	Valeur Nette
Actions et autres titres à revenu variable	26 436 420	- 296 622	26 139 798	24 235 782	- 158 685	24 077 097
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	82 309 608	-	82 309 608	81 942 003	-	81 942 003
Prêts et avances sur polices	1 055 765	- 69 802	985 963	993 889	- 69 852	924 037
Dépôts auprès des établissements de crédit	162 825	-	162 825	33 512	-	33 512
Autres	37 521	-	37 521	12 481	-	12 481
<b>Total des autres placements</b>	<b>110 002 139</b>	<b>- 366 424</b>	<b>109 635 715</b>	<b>107 217 667</b>	<b>- 228 537</b>	<b>106 989 130</b>

## B.4.c Etat récapitulatif des placements

In thousands of euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
1. Placements immobiliers	5 741 132	5 336 058	7 840 187	5 716 029	5 396 776	7 936 061
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts D'OPCVM)	3 503 883	3 396 052	3 932 489	3 350 871	3 317 134	4 172 013
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	12 416 787	12 228 445	16 794 116	12 905 364	12 782 870	16 940 523
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	10 555 249	10 554 800	11 724 847	8 016 252	8 016 252	9 125 235
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	85 458 992	84 922 822	96 767 593	86 184 140	86 838 760	96 683 135
6. Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	1 059 450	1 059 450	1 041 537	1 064 714	992 410	992 249
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	9 925	9 925	9 925	11 000	11 000	11 558
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et autres placements	228 935	228 935	228 936	291 669	291 669	94 306
<b>Sous total</b>	<b>118 974 353</b>	<b>117 736 487</b>	<b>138 339 630</b>	<b>117 540 039</b>	<b>117 646 871</b>	<b>135 955 080</b>
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte						
Placements immobiliers	4 190 153	4 190 153	4 190 154	1 568 137	1 568 137	1 568 137
Titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM	1 087 963	1 087 963	1 087 963	1 788 106	1 788 106	1 788 106
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	847 098	847 098	847 098	3 168 936	3 168 936	3 168 936
Autres OPCVM	42 390 895	42 390 895	42 390 895	39 140 296	39 140 296	39 140 296
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 287 866	2 287 866	2 287 866	3 129 507	3 129 507	3 129 507
<b>Sous total</b>	<b>50 803 975</b>	<b>50 803 975</b>	<b>50 803 976</b>	<b>48 794 982</b>	<b>48 794 982</b>	<b>48 794 982</b>
11. Autres instruments financiers à terme	593 497	525 440	- 2 431	590 540	333 025	180 064
<b>Total Placements</b>	<b>170 371 825</b>	<b>169 065 902</b>	<b>189 141 175</b>	<b>166 925 561</b>	<b>166 774 878</b>	<b>184 930 126</b>

Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des placements financiers non cotés de Cardiff Assurance Vie s'élève à 16 356 922 milliers d'euros.

## Placements selon leurs règles d'évaluation

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
Placements évalués selon l'article R 343-9 Titres à revenu fixe	97 842 366	97 272 375	110 409 666	93 438 080	94 092 701	105 046 059
Placements évalués selon l'article R 343-10 Placements autres que les titres à revenu fixe	20 874 338	20 138 406	27 076 388	23 712 482	22 907 178	30 109 068
Placements évalués selon l'article R 343-13 Actifs représentatifs des contrats en unités de comptes	50 570 637	50 570 637	50 570 637	48 560 208	48 560 208	48 560 208
Placements évalués selon l'article 28 du décret 2004-342 du 21 avril 2004 Euros diversifiés	1 084 484	1 084 484	1 084 484	1 214 791	1 214 791	1 214 791
<b>Total Placements</b>	<b>170 371 825</b>	<b>169 065 902</b>	<b>189 141 175</b>	<b>166 925 561</b>	<b>166 774 878</b>	<b>184 930 126</b>
Autres IFT	-	-	-	-	-	-
<b>Total Placements</b>	<b>170 371 825</b>	<b>169 065 902</b>	<b>189 141 175</b>	<b>166 925 561</b>	<b>166 774 878</b>	<b>184 930 126</b>

## Placements selon leur affectation

En milliers d'euros	31 décembre 2020			31 décembre 2019		
	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
<b>Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous</b>	<b>165 902 031</b>	<b>164 930 230</b>	<b>184 638 743</b>	<b>162 273 257</b>	<b>162 509 234</b>	<b>180 371 267</b>
Valeurs déposées chez les cédantes	9 925	9 925	9 925	11 000	11 000	11 558
<b>Valeurs affectées aux provisions techniques des patrimoines d'affectation</b>	<b>2 158 325</b>	<b>2 158 325</b>	<b>2 158 325</b>	<b>2 336 075</b>	<b>2 334 115</b>	<b>2 434 617</b>
PERP	1 074 001	1 074 001	1 074 001	1 122 890	1 120 930	1 221 432
Eurocroissance / eurodiversités	850 985	850 985	850 985	978 411	978 411	978 411
Retraite professionnelle supplémentaire	233 339	233 339	233 339	234 774	234 774	234 774
Autres affectations ou sans affectation	2 301 544	1 967 422	2 334 182	2 305 229	1 920 529	2 112 684
<b>Total Placements</b>	<b>170 371 825</b>	<b>169 065 902</b>	<b>189 141 175</b>	<b>166 925 561</b>	<b>166 774 878</b>	<b>184 930 126</b>
Primes échues assurés débiteurs et créances assurés	-	-	-	-	-	-
Comptes courants et caisse	1 139 787	1 139 787	1 139 787	1 362 288	1 362 288	1 362 288
Comptes de régularisation liés aux IFT	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers courus	1 160 014	1 160 014	1 160 014	1 283 290	1 283 290	1 283 290
<b>Total Actifs affectables</b>	<b>2 299 801</b>	<b>2 299 801</b>	<b>2 299 801</b>	<b>2 645 578</b>	<b>2 645 578</b>	<b>2 645 578</b>

## Provisions relatives aux placements

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Provision pour débiteurs défaillants (figurant en diminution de la valeur brute des Placements)	-	-
Provision pour dépréciation durable (figurant en diminution de la valeur brute des Placements)	603 218	451 657
Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques (figurant en Autres provisions techniques)	-	-
<b>Total</b>	<b>603 218</b>	<b>451 657</b>

## Soldes non encore amortis et non encore repris

Les soldes non encore amortis et non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R.343-9 se détaillent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Soldes non encore amortis	2 286 430	2 267 856
Soldes non encore repris	480 335	594 885

## Instruments financiers à terme

**Caractéristiques générales des contrats Caps**

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des taux, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R.343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de hausse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R.343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Non distinction entre la valeur intrinsèque et la valeur temps, étalement au TRE

*Détail des contrats Caps en cours au 31 décembre 2020*

Date dénouement	Nominal (en milliers d'euros)
04/02/2021	600 000
21/04/2021	800 000
30/06/2021	400 000
25/05/2021	600 000
23/06/2021	600 000
<b>Total</b>	<b>3 000 000</b>

**Caractéristiques générales des contrats Futures**

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des obligations, protection du rendement distribué aux assurés
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres actions du R343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation inversement corrélée en cas de baisse des marchés de taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres R343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

*Détail des contrats Futures en cours au 31 décembre 2020*

	Produit	Date d'échéance	Nominal (en milliers d'euros)
	FESX	19/03/2021	575 727
	FGBL	08/03/2021	1 914 816
	FOAT	08/03/2021	2 822 873
	NDX	19/03/2021	364 425

**Caractéristiques générales des contrats sur options**

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des actions, protection du rendement distribué aux assurés
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres actions du R343-10
4	Lien placement et IFT	Valorisation inversement corrélée en cas de baisse des marchés d'actions
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres R343-10
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

*Détail des contrats sur options en cours au 31 décembre 2020*

	Libellé	Date d'échéance	Nominal (en milliers)
	SX5E 01 P3462.85	17/01/2025	200 000
	SX5E 01 P2570	16/01/2026	200 000
	SX5E 01 P3687.45	20/01/2023	200 000
	SX5E 01 P2298	19/01/2024	190 000
	SX5E 01 P2415	17/01/2025	200 000
	SX5E 01 P2309	19/01/2024	10 005
	SX5E 01 P2642	20/01/2023	300 000

**Caractéristiques générales des Swap de taux**

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des taux, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de hausse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

*Détail des contrats des swap de taux en cours au 31 décembre 2020*

Libellé	Nominal (en milliers d'euros)	Date début	Date d'échéance
SWAP BNP	100 000	13/06/2016	27/06/2023

**Caractéristiques générales des Equity Swap**

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des actions, protection du rendement distribué aux assurés
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres actions du R343-10
4	Lien placement et IFT	Valorisation inversement corrélée en cas de baisse des marchés d'actions
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres R343-10
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

## Détail des contrats Equity Swap en cours au 31 décembre 2020

Libellé	Nominal (en milliers d'euros)	Date début	Date d'échéance
SWAPBNPVE504	150 000	19/03/2019	07/01/2025
SWAPBNPVE505	150 000	19/03/2019	07/01/2026
SWAPBNPVE506	150 000	19/03/2019	07/01/2027
SWAPBNPVE507	200 000	19/03/2019	08/01/2029
SWAPBNPVE508	200 000	23/05/2019	17/12/2027
SWAPNATEF509	200 000	25/06/2019	08/01/2024
SWAPNATEF510	200 000	15/12/2020	11/12/2024
	<b>1 250 000</b>		

**Caractéristiques générales des Swap de devises**

<b>1</b> Nature de la stratégie	Rendement
<b>2</b> Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des fixings
<b>3</b> Placements ou groupe de placements concernés	Emprunts en devises pour doter les succursales ou titres de participation
<b>4</b> Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et identique en cas de hausse des fixings
<b>5</b> Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
<b>6</b> Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des emprunts liés
<b>7</b> Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
<b>8</b> Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Distinction entre la valeur intrinsèque et la valeur temps, pas d'étalement au TRE

## Détail des contrats Swap de devises en cours au 31 décembre 2020

- les engagements reçus en milliers d'euros

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
EUR	08/12/2020	15/03/2021	440 932		1,0000	440 932	-
EUR	08/12/2020	15/03/2021	643 101		1,0000	643 101	-
USD	27/04/2020	30/04/2021		72 322	1,2259	-	58 995
USD	02/03/2020	29/01/2021	116 319		1,2259	94 885	-
EUR	08/12/2020	15/03/2021	495 227		1,0000	462 977	-
USD	11/12/2020	11/02/2021	25 000		1,2259	20 393	-
USD	25/11/2020	30/11/2021		54 342	1,2259	-	44 328
USD	03/06/2020	03/06/2021		3 656	1,2259	-	2 983
USD	25/09/2020	30/09/2021		128 692	1,2259	-	104 978
EUR	08/12/2020	15/03/2021	526 767		1,0000	526 767	-
<b>TOTAL USD</b>			<b>141 319</b>	<b>259 012</b>		<b>115 278</b>	<b>211 283</b>
<b>TOTAL EUR</b>			<b>2 106 028</b>	-		<b>2 073 778</b>	-

- les engagements donnés en milliers d'euros

Devise	Emission	Échéances	Montant en devises (en milliers)		Cours clôture EUR	Conversion en euros (en milliers)	
			< 3 mois (**)	> 3 mois		< 3 mois	> 3 mois
USD	08/12/2020	15/03/2021	534 000	-	1,2259	435 598	-
USD	08/12/2020	15/03/2021	600 000	-	1,2259	489 436	-
TWD	27/04/2020	30/04/2021	-	2 113 690	34,3221	-	61 584
TWD	02/03/2020	29/01/2021	3 440 846	-	34,3221	100 252	-
USD	08/12/2020	15/03/2021	600 000	-	1,2259	489 436	-
EUR	11/12/2020	11/02/2021	20 635	-	1,0000	20 635	-
TWD	25/11/2020	30/11/2021	-	1 541 934	34,3221	-	44 925
CHF	03/06/2020	03/06/2021	-	3 493	1,0862	-	3 216
TWD	25/09/2020	30/09/2021	-	3 701 850	34,3221	-	107 856
USD	08/12/2020	15/03/2021	600 000	-	1,2259	489 436	-
<b>TOTAL TWD</b>			<b>3 440 846</b>	<b>7 357 474</b>		<b>100 252</b>	<b>214 365</b>
<b>TOTAL EUR</b>			<b>20 635</b>	-		<b>20 635</b>	-
<b>TOTAL USD</b>			<b>2 334 000</b>	-		<b>1 903 907</b>	-
<b>TOTAL CHF</b>			-	<b>3 493</b>		-	<b>3 216</b>

### Caractéristiques générales des contrats *Cross Currency Swap*

<b>1 Nature de la stratégie</b>	Rendement
<b>2 Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux</b>	Couverture du risque de change, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
<b>3 Placements ou groupe de placements concernés</b>	Titres du R 343-9
<b>4 Lien placement et IFT</b>	Valorisation corrélée et inverse en cas de variation des changes
<b>5 Période de dénouement prévue</b>	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
<b>6 Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie</b>	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
<b>7 Conditions de remplacement de l'IFT par un autre</b>	Maturité de l'IFT
<b>8 Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE</b>	Traitement comptable de la soule de manière symétrique au traitement de la surcote et des coupons à l'achat sur les titres

### Détail des contrats *Cross Currency Swap* en cours au 31 décembre 2020

- Engagements reçus en milliers d'euros

CCS	Devise	Nominal (en milliers d'euros)
CROSS CURRENCY SWAP	EUR	3 662 555
<b>Total</b>		<b>3 662 555</b>

- Engagements donnés en milliers d'euros

CCS	Devise	Nominal (en milliers d'euros)
CROSS CURRENCY SWAP	GBP	159 581
CROSS CURRENCY SWAP	JPY	691 661
CROSS CURRENCY SWAP	USD	2 553 226
<b>Total</b>		<b>3 404 468</b>

**Caractéristiques générales des contrats *Bonds Forward***

1	Nature de la stratégie	Investissement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de baisse des taux, protection du rendement distribué aux assurés
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de baisse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Pas d'étalement au TRE, comptabilisation de l'obligation au prix d'achat prévu dans le contrat

*Détail des contrats Bonds Forward en cours au 31 décembre 2020*

Date commencement	Devise d'origine	Date dénouement	Nominal (in €K)
23/09/2020	EUR	21/09/2023	- 100 000
11/08/2020	EUR	27/09/2021	- 50 000
29/10/2019	EUR	28/10/2022	100 000
04/08/2020	EUR	02/09/2021	- 50 000
<b>TOTAL</b>			<b>- 100 000</b>

**Caractéristiques générales des contrats *Swaptions***

1	Nature de la stratégie	Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	Couverture du risque de hausse des taux, protection du rendement distribué aux assurés et couverture des moins values dégagées en cas de sorties importantes au passif si les taux montent
3	Placements ou groupe de placements concernés	Titres du R 343-9
4	Lien placement et IFT	Valorisation corrélée et inverse en cas de hausse des taux
5	Période de dénouement prévue	Au terme ou à tout moment en fonction des anticipations de marché ou de contraintes ALM
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Valorisation de l'IFT et des titres du R 343-9
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Maturité de l'IFT
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement linéaire de la valeur temps et étalement au TRE de la valeur intrinsèque

## Détail des contrats Swaptions en cours au 31 décembre 2020

Date commencement	Devise d'origine	Date dénouement	Nominal (en milliers d'euros)
26/04/2019	EUR	30/04/2039	500 000
24/06/2019	EUR	26/06/2033	500 000
21/01/2016	EUR	30/03/2036	300 000
29/03/2016	EUR	01/04/2036	500 000
12/02/2016	EUR	16/02/2036	300 000
14/12/2017	EUR	18/12/2037	300 000
03/04/2018	EUR	05/04/2038	300 000
11/04/2018	EUR	13/04/2038	500 000
29/05/2018	EUR	31/05/2038	300 000
05/12/2018	EUR	07/12/2038	300 000
29/03/2019	EUR	02/04/2039	300 000
04/06/2019	EUR	06/06/2039	500 000
01/02/2016	EUR	03/02/2036	200 000
28/05/2019	EUR	03/06/2039	200 000
03/07/2019	EUR	05/07/2033	500 000
30/07/2019	EUR	01/08/2039	300 000
30/08/2019	EUR	03/09/2039	500 000
16/03/2016	EUR	30/12/2035	500 000
01/04/2016	EUR	08/04/2036	500 000
11/04/2016	EUR	13/04/2036	500 000
06/09/2018	EUR	10/09/2033	300 000
11/09/2018	EUR	14/09/2038	300 000
24/01/2019	EUR	28/01/2039	300 000
26/03/2019	EUR	28/03/2039	400 000
15/05/2019	EUR	17/05/2039	300 000
23/10/2019	EUR	25/10/2049	250 000
06/04/2016	EUR	08/04/2036	500 000
27/11/2015	EUR	30/10/2035	300 000
14/06/2016	EUR	11/06/2031	300 000
16/06/2016	EUR	22/06/2035	300 000
19/08/2016	EUR	08/07/2035	500 000
19/08/2016	EUR	28/09/2031	300 000
29/08/2016	EUR	26/08/2035	300 000
29/06/2018	EUR	05/07/2038	500 000
26/02/2019	EUR	28/02/2039	300 000
08/03/2019	EUR	12/03/2039	200 000
05/07/2018	EUR	09/07/2038	500 000
27/04/2015	EUR	30/01/2035	200 000
07/09/2015	EUR	30/07/2045	200 000
15/09/2015	EUR	30/07/2045	300 000
27/01/2020	EUR	27/01/2040	400 000
13/03/2020	EUR	14/03/2040	500 000
17/03/2020	EUR	13/03/2040	500 000
21/02/2020	EUR	25/02/2040	300 000
<b>Total</b>			<b>16 050 000</b>

**Caractéristiques générales des contrats *Credit Default Swap***

1	Nature de la stratégie	Stratégie de Rendement
2	Cohérence de la stratégie, objectifs, respect des engagements passifs et gestion de ses capitaux	L'objectif de l'entreprise est de garantir le rendement de son portefeuille obligataire en achetant des CDS (position acheteuse de protection) afin de se prémunir contre l'écartement des spreads de crédit qui provoquerait une baisse de la valeur de ses actifs. L'entité protège ainsi le rendement distribué aux assurés et couvre les moins-values dégagées en cas de sorties importantes au passif à cause de la hausse des taux.
3	Placements ou groupe de placements concernés	Obligations de crédit (Moyenne de 5 ans (1 à 15 ans))
4	Lien placement et IFT	Les placements crédit sont exposés au risque de défaut : une hausse de la perception par le marché de ce risque de
5	Période de dénouement prévue	Il est prévu de roller les positions de CDS tous les six mois, lors de chaque changement de série (Mars et Septembre
6	Méthode retenue pour évaluer l'efficacité de la stratégie	Prospectivement et rétrospectivement, l'entité s'assure qu'il n'y a pas de sur-couverture, c'est-à-dire que le montant
7	Conditions de remplacement de l'IFT par un autre	Les positions peuvent être rollées pour conserver une couverture proche de la cible de 5 ans de duration crédit.
8	Méthode comptable retenue et mode de calcul du TRE	Etalement au TRE sur la durée de la stratégie de couverture

*Détail des contrats Credit Default Swap au 31 décembre 2020*

Date commencement	Devise d'origine	Date dénouement	Nominal (en milliers d'euros)
28/10/2020	EUR	20/12/2025	250 000
28/10/2020	EUR	20/12/2025	250 000
03/11/2020	EUR	20/12/2025	500 000
09/11/2020	EUR	20/12/2025	500 000
<b>TOTAL</b>			<b>1 500 000</b>

### B.4.d Echancier des créances et des dettes

Les créances et dettes s'analysent ainsi selon leur durée résiduelle :

En milliers d'euros	31 décembre 2020			
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Primes restant à émettre	89	-	-	89
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	652 055	-	-	652 055
Créances nées d'opérations de réassurance	32 374	-	-	32 374
Personnel	-	-	-	-
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	18 133	-	-	18 133
Débiteurs divers				
<i>Comptes courants d'associés</i>	3 717	-	-	3 717
<i>Divers produits à recevoir</i>	271 743	-	-	271 743
<i>Autres</i>	655 402	-	-	655 402
<b>Total des créances</b>	<b>1 633 512</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 633 512</b>

En milliers d'euros	31 décembre 2020			
	< 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	727 040	-	-	727 040
Dettes nées d'opérations de réassurance	24 175	-	-	24 175
Dettes envers des établissements de crédit	775 308	-	-	775 308
Autres emprunts, dépôts, cautionnements reçus	9 719 842	-	-	9 719 842
Personnel	2 397	-	-	2 397
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	152 865	-	-	152 865
Créanciers divers				
<i>Comptes courants d'associés</i>	300	-	-	300
<i>Divers charges à payer</i>	98 256	-	-	98 256
<i>Autres</i>	730 979	-	-	730 979
<b>Total des dettes</b>	<b>12 231 161</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>12 231 161</b>

Le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus » :

En milliers d'euros	Montant en devises d'origine	Contrevaleur en euros
Emprunts en USD pour le financement des succursales	371 466	309 665
Emprunts en CHF pour le financement des succursales	-	-
Titres donnés en pension en EUR	9 406 428	9 406 428
Autres dépôts et cautionnements en TWD	84 197	2 453
Autres dépôts et cautionnements en EUR	1 296	1 296
<b>Total</b>		<b>9 719 842</b>

#### Emprunts en devises

Dans le cadre de la gestion globale du risque de change, les investissements dans les succursales hors zone euro sont financés par la mise en place d'emprunts permanents libellés dans les devises d'expression des filiales concernées.

Dans le cas où Cardif Assurance Vie n'a pas accès au marché local des capitaux, la couverture de change est faite sous la forme d'un instrument combinant emprunt en dollars et vente à terme contre dollars de la devise considérée.

### Titres donnés en pension

Malgré le transfert de propriété, les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan de Cardif Assurance Vie (Code monétaire et financier - art L211-32).

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire, et devant être restituée à l'issue de la pension, est individualisée dans le poste « Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus ».

## B.4.e Participations et entreprises liées

	Siège social	Capital social et primes d'émission	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice	Valeur brute des titres inscrits au bilan	% capital détenu
<i>En milliers d'euros</i>						
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société.</b>						
<b>Filiales (+ 50%)</b>						
<i>Autres entreprises</i>						
SCI BNP PARIBAS PIERRE 1	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	114 593	115 975	8 813	202 688	100,00%
SCI CARDIMMO	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	845 235	845 278	22 947	1 529 714	100,00%
SCI ETOILE DU NORD	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	28 511	30 724	2 213	30 586	100,00%
SCI ODYSSEE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	101 213	117 367	16 154	101 213	100,00%
SCI BOBIGNY JEAN ROSTAND	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	14 684	17 292	2 608	15 784	99,98%
SCI PANTINS LES MOULINS	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	28 120	35 155	7 035	32 385	99,96%
SCI 68/70 RUE DE LAGNY-MONTREUIL	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	13 560	15 587	2 027	36 198	99,93%
SCI RUEIL CAUDRON	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	30 246	43 077	7 147	66 215	100,00%
SCI SAINT DENIS LANDY	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	36 356	41 374	5 018	40 546	99,90%
SCI VALEUR PIERRE EPARGNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	221 943	222 994	7 091	251 153	99,99%
SCPI OPERA RENDEMENT	167 Quai de Stalingrad - 92867 Issy Les Moulinaux	229 040	105 863	1 806	197 392	99,76%
SARL REUMAL INVESTISSEMENTS	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	4 300	3 861	-207	27 088	100,00%
SCI CARDIF LOGEMENT	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	148 761	149 616	7 325	148 076	99,96%
SCI SAINT DENIS MITTERRAND	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	33 558	33 515	-43	36 266	99,99%
SCI NANTES CARNOT	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	9 015	9 081	67	9 279	99,99%
SCI PARIS BATIGNOLLES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	100 002	104 588	4 586	99 902	99,90%
SCA CAPITAL FRANCE HOTEL	22 rue de la Fédération 75015 Paris	181 567	156 160	-9 620	200 002	98,37%
HAREWOOD HELENNIA 2	5 Aldermanbury Square London EC2V 7PB	32 350	34 425	-16 535	32 350	100,00%
OPCI DIVERSIFIER	167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92860 Issy les Moulinaux	1 900 179	1 986 472	30 115	2 041 827	79,15%
SARL CARMA GRAND HORIZON	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	2 222	-1 734	-3 559	11 907	100,00%
SCI PARIS TURENNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	20 855	21 472	617	20 855	100,00%
SCI PARIS GRANDE ARMEE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	82 000	83 931	1 931	57 400	70,00%
OPCI C SANTE	167 quai de la Bataille de Stalingrad, 92860 Issy les Moulinaux	274 080	274 663	13 988	146 918	82,63%
<b>Participations (de 10 à 50%)</b>						
<i>Autres entreprises</i>						
SAS DEFENSE CB3	117 quai de pdt Roosevelt 92130 ISSY	132 125	100 249	-15 192	54 477	25,00%
SAS EPL (ex EP1) ACTION A	167 Quai de Stalingrad - 92867 Issy Les Moulinaux	63 809	66 762	1 910	34 304	34,30%
SAS VELIZY HOLDING	1 rue des Italiens - 75009 Paris	66 681	32 300	2 895	24 290	33,33%
SCA EUROPEAN LOGISTIC INCOME VENTURE	21 bd de la Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	79 410	-1 021	-1 155	8 690	10,96%
EUROPEAN RETAIL INCOME VENTURE SCA	21 bd de la Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	122 019	-163 556	-6 767	16 967	13,99%
SCI ALPHA PARK	1 rue des Italiens - 75009 Paris	19 700	25 993	6 293	9 850	50,00%
AEW IMMOCOMMERCIAL 3	8 rue des Pirogues de Bercy - 75012 Paris	235 844	9 629	238 623	68 428	20,48%
SCI FONDIS	1-3 rue des Italiens - 75009 Paris	62 045	51 372	-7 673	22 011	25,00%
SCI FONCIERE PARTENAIRES	167 Quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy Les Moulinaux	83 971	83 117	3 686	16 794	20,00%
SCI LIBERTE	4 rue Auber - 75009 Paris	96 005	105 032	9 026	51 003	50,00%
SCI PORTES DE CLAYE	21 avenue Kléber - 75116 Paris	226 580	215 092	-11 488	102 231	45,00%
SCI VENDOME ATHENES	100 espi Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie	192 540	192 586	45	96 255	50,00%
SCI SCOO	5 avenue Kléber - 75116 Paris	366 268	374 197	7 100	253 895	46,36%
IMMEO AG & CO. KG RESIDENTIAL	110 -112 Keplerstraße - 45147 Essen	4 423 924	12 499 829	194 264	186 486	12,03%
SAS FLEURS	1-3 rue des Italiens - 75009 Paris	13 108	1 909	846	20 366	33,33%
COMMERCIAL REAL ESTATE LOANS SCA	21 bd de la Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg	91 413	100 674	-482	11 682	12,48%
CBREI LOG	chiphof Boulevard 281 WTC Schiphof, G Tower, 7th floor	28 673	31 736	-1 579	19 929	13,68%
PRADERA PERF	Centre Etoile 11/13 Boulevard de la Foire L-1528	91 497	91 497	1 028	51 476	16,72%
FDM (FONCIERE DES MURS)	10 avenue Kléber - 75116 Paris	1 856 098	1 856 098	184 275	294 955	10,60%
EOMF	7, rue Scribe 75009 Paris	780 369	1 552 914	32 587	184 372	16,90%
PREIM HEALTHCARE	83 Avenue Marceau - 75116 Paris 16	316 071	352 068	22 545	64 172	19,21%
SCI NUOVO	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	70 822	80 101	9 279	39 080	50,00%
SCI HEMISPHERE	100-104 avenue de France 75013 PARIS	57 818	57 683	-136	12 045	20,00%
FREY	1 rue René Cassin 51430 Bezannes	745 995	742 721	-3 274	83 029	11,41%
GMHB HORIZON DEVELOPMENT	40476 Düsselndorf (Allemagne), Johannstrasse 37,	25 130	22 133	1 489	19 908	33,33%
BATIPART PARTICIPATIONS SAS	4-6 rue du Fort Rheinsheim L-2419 Luxembourg	58 247	55 756	1 394	22 000	29,65%
KORIAN_PI1	21, Rue Balzac - 75008 Paris	nc	nc	nc	19 515	12,25%
KORIAN_PI2	21, Rue Balzac - 75008 Paris	nc	nc	nc	54 224	12,25%
BNP PARIBAS EUROPEAN REAL ESTATE DEB	60 Avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg	nc	nc	nc	48 350	19,94%
OPCI PWH	23 rue du Roule, 75001 Paris	276 724	280 410	2 949	97 377	28,82%
<b>Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la société</b>						
<b>Total des filiales</b>					<b>25 736</b>	
<b>Total des participations</b>					<b>37 380</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>7 387 010</b>	

Cardif Assurance Vie est, au 31 décembre 2020, associé indéfiniment responsable des sociétés suivantes :

Nom	Siège	Forme Juridique	N° Siren
SCI BNP PARIBAS PIERRE 1	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	342.379.161
SCI BNP PARIBAS PIERRE 2	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	352.844.658
SCI CARDIMMO	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	314.370.040
SCI ETOILE DU NORD	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	505.093.658
SCI FONTENAY PLAISANCE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	537.852.683
SCI ODYSSEE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	505.093.625
SCI BOBIGNY JEAN ROSTAND	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	520.732.488
SCI PANTINS LES MOULINS	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	489.126.649
SCI 68/70 RUE DE LAGNY-	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	440.114.999
SCI PARIS COURS DE VINCENNES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	489.126.581
SCI SAINT DENIS JADE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	509.210.001
SCI RUE MOUSSORGSKY	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	431.304.831
SCI RUEIL CAUDRON	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	393.398.441
SCI SAINT DENIS LANDY	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	532.709.532
SCI NANTERRE GUILLERAIES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	532.696.952
SCI VALEUR PIERRE EPARGNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	318.881.547
SNC LES RESIDENCES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SNC	351.700.075
SCI CARDIF LOGEMENT	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	750.546.921
SCI SAINT DENIS MITTERRAND	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753.284.959
SCI NANTES CARNOT	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753.284.678
SCI FP VELIZY	167 Quai de la bataille de Stalingrad -92867 Issy Les Moulineaux	SCI	538.437.773
SCI FP PARIS 19	167 Quai de la bataille de Stalingrad -92867 Issy Les Moulineaux	SCI	538.447.269
SCI VILLEURBANNE STALINGRAD	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753.261.809
SCI LE MANS GARE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	753.260.223
SCI CITYLIGHT BOULOGNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	798.479.564
SCI PARIS BATIGNOLES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	812.123.875
GIE BNP PARIBAS ASSURANCE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	GIE	318.246.899
SCI DEFENSE ETOILE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	414.894.279
SCI DEFENSE VENDOME	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	414.894.329
SCI RUEIL ARIANE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	438.281.255
SCI COROSA	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	692.009.749
SCI AGATHE RETAIL FRANCE	1 rue des Italiens - 75009 Paris	SCI	487.633.588
SCI ALPHA PARK	1 rue des Italiens - 75009 Paris	SCI	488.965.534
SCI FONDIS	1-3 rue des Italiens - 75009 Paris	SCI	438.627.325
SCI FONCIERE PARTENAIRE	167 Quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy Les Moulineaux	SCI	533.590.980
SCI BOULERAGNY	100 espl Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie	SCI	750.832.313
SCI LIBERTE	4 rue Auber - 75009 Paris	SCI	751.340.613
SCI PORTES DE CLAYE	21 avenue Kléber - 75116 Paris	SCI	750.443.152
SCI PRIMONIAL CAPIMMO	15-19 avenue de Suffren - 75007 Paris	SCI	823.219.696
SCI IMEFA VELIZY	50/56 rue de la Procession - 75015 Paris	SCI	434.770.962
SCI VENDOME ATHENES	100 espl Charles de Gaulle - 92400 Courbevoie	SCI	354.058.232
SCI SCOO	5 avenue Kléber - 75116 Paris	SCI	309.660.504
SCI FONDS DE LOGEMENT	100 avenue de France - 75013 Paris	SCI	803.636.760
SCI PARIS BATIGNOLES	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	812.123.875
SCI HEMISPHERE	100-104 avenue de France 75013 PARIS	SCI	823.219.696
SCI CLICHY NUOVO	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	792.456.733
SCI BATIPART PIGALLE	28 avenue Victor Hugo- 75116 Paris	SCI	842.827.859
SCI BIV MALAKOFF	28 avenue Victor Hugo- 75116 Paris	SCI	840.135.834
SCI PARIS GRANDE ARMEE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	882.961.865
SCI BATIPART CHADESRENT	9 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris	SCI	889,804,696
SAS FDI PONCELET	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SAS	889,474,102
SCI 69 CHARONNE	9 rue de l'Amiral Hamelin - 75116 Paris	SCI	841.182.124
SCI PARIS TURENNE	1 boulevard Haussmann 75009 Paris	SCI	852.462.944

#### B.4.f Opérations se rapportant à des entreprises liées et avec lesquelles existe un lien de participation

En milliers d'euros	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Entreprises liées	Lien de Participation	Entreprises liées	Lien de Participation
<b>PLACEMENTS</b>				
Actions et autres titres à revenu variable	32 368	7 133	61 531	7 134
Obligations, TCN et autres titres à revenu fixe	3 058 901	6 645	4 354 084	6 645
Titres subordonnés à durée indéterminée et TSR	46 325	-	71 548	-
Dépôts auprès d'établissements de crédit	4 808	1 079	73 049	-
Autres placements	-	-	-	-
Créances espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	73 021	-	63 458	-
<b>TOTAL PLACEMENTS</b>	<b>3 215 423</b>	<b>14 857</b>	<b>4 623 670</b>	<b>13 779</b>
Placements représentant les contrats en UC (y compris les placements immobiliers)	3 494 127	-	3 318 013	-
Placements immobiliers et autres placements	1 745 657	1 824 128	1 871 830	1 662 267
<b>CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
.. créances sur les preneurs d'assurance	-	-	-	-
.. créances sur les intermédiaires d'assurance	40 715	-	26 682	-
.. autres créances	11 854	39 265	11 854	35 761
Créances nées d'opérations de réassurance	1 939	-	1 273	-
Débiteurs divers	573 152	174 451	394 878	164 084
Comptes de régularisation	471 396	204	425 724	179
<b>TOTAL CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>1 099 056</b>	<b>213 920</b>	<b>860 411</b>	<b>200 024</b>
<b>DETTES</b>				
Passifs subordonnés	2 014 095	-	2 014 169	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes sur les preneurs d'assurance	-	-	-	-
Dettes sur les intermédiaires d'assurance	152 530	10 245	258 475	10 236
Autres dettes	44 884	-	8	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 251	30	786	30
Dettes envers les établissements de crédit	764 294	-	602 155	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	309 665	1 296	297 413	1 795
Pensions livrées	2 533 740	-	1 479 690	-
Créditeurs divers	489 457	60 830	604 284	57 527
Comptes de régularisation	244 635	13 046	147 599	13 831
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 555 551</b>	<b>85 447</b>	<b>5 404 579</b>	<b>83 419</b>

### B.4.g Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital social, entièrement libéré, se compose de 44 947 968 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 euros.

	Solde au 31 décembre 2019	Affectation du résultat (et dividendes versés)	Mouvement sur la réserve de capitalisation	Résultat de l'exercice	Solde au 31 décembre 2020
<i>En milliers d'euros</i>					
Capital social	719 167	-	-	-	719 167
<b>Total Capital</b>	<b>719 167</b>	-	-	-	<b>719 167</b>
Prime d'émission	834 217	-	-	-	834 217
Prime de fusion	619 480	-	-	-	619 480
<b>Total Primes liées au capital social</b>	<b>1 453 697</b>	-	-	-	<b>1 453 697</b>
Réserve de capitalisation	1 711 048	-	287 811	-	1 998 859
Autres réserves	-	-	-	-	-
Fonds de garantie des assurés	26 922	609	-	-	27 531
<b>Total Réserves</b>	<b>1 737 970</b>	<b>609</b>	<b>287 811</b>	-	<b>2 026 390</b>
Report à nouveau	201	234	-	-	435
Résultat de l'exercice	493 922	- 493 922	-	485 899	485 899
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 404 957</b>	<b>- 493 079</b>	<b>287 811</b>	<b>485 899</b>	<b>4 685 588</b>
Dividendes distribués	-	493 079	-	-	-

### B.4.h Passifs subordonnés

Nature	Date	Nominal (en milliers d'euros)	Nombre de titres	Total (en milliers d'euros)	Intérêt annuel	Paielement	Échéance	Souscrit par
Titres	27/09/2016	650 000	1	650 000	Taux variable	Trimestriellement	27/09/2026	BPSS Lux Branch
Titres	03/07/2018	516 000	1	516 000	Taux variable	Trimestriellement	03/07/2028	BNP Paribas Cardif
Titres	18/12/2020	182 000	1	182 000	Taux fixe	Annuellement	03/07/2028	BNP Paribas Cardif
Titres	23/12/2020	157 000	1	157 000	Taux fixe	Annuellement	03/07/2028	BNP Paribas Cardif
<b>TOTAL TSR</b>				<b>1 505 000</b>				

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2020 pour les TSR s'élèvent à 1 702 milliers d'euros.

Nature	Date	Nominal (en milliers d'euros)	Nombre de titres	Total (en milliers d'euros)	Intérêt annuel	Paielement	Souscrit par
Titres	22/12/1999	10 000	1	10 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif
Titres	26/12/2000	25 000	1	25 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif
Emprunt	15/10/2007	200 000	1	200 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif
Titres	18/12/2014	270 000	1	270 000	Taux variable	Trimestriellement	BNP Paribas Cardif
<b>TOTAL TSDI / PSDI</b>				<b>505 000</b>			

Les intérêts courus comptabilisés au titre de l'exercice 2020 pour les TSDI s'élèvent à 2 393 milliers d'euros.

Le remboursement de ces titres et prêts n'interviendra qu'après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à la société et des titres participatifs émis par celle-ci.

## B.5 Autres informations sur le bilan

### B.5.a Clause de réserve de propriété

Les actifs ne font l'objet d'aucune clause de réserve de propriété.

### B.5.b Couverture des engagements libellés en unités de compte

Les engagements libellés en unités de compte d'un montant de 49 396 500 milliers d'euros sont couverts d'une part, par les placements libellés en unités de compte pour un montant de 48 794 982 milliers d'euros et d'autre part, par des titres reçus en nantissement en unités de compte pour 486 873 milliers d'euros.

### B.5.c Comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Intérêts et loyers acquis et non échus	1 160 014	1 283 290
Frais d'acquisition reportés	164 291	193 168
Autres comptes de régularisation – actif	2 370 807	1 897 081
Primes versées sur IFT	1 273 139	812 261
Impôt différé actif	191 422	138 864
Différences sur les prix de remboursement à percevoir	598 031	654 620
Autres	308 215	291 335
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>3 695 112</b>	<b>3 373 539</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 134 198	978 651
Report de commissions reçues des réassureurs	45 094	55 779
Comptes de régularisation liés aux IFT	747 697	479 237
Autres	552 324	718 224
<b>TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>2 479 313</b>	<b>2 231 891</b>

**B.5.d Produits à recevoir et charges à payer**

Les produits à recevoir sont rattachés aux postes de créances suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Créances nées d'opérations d'assurance directe	40 500	26 281
Créances nées d'opérations de réassurance	5 914	5 816
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	550	918
Débiteurs divers	271 743	209 756
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>318 707</b>	<b>242 771</b>

Les charges à payer sont rattachées aux postes de dettes suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	248 544	346 408
Dettes nées d'opérations de réassurance	22	895
Personnel	2 377	2 242
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	19 583	31 168
Créanciers divers	98 257	87 903
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>368 782</b>	<b>468 616</b>

**B.5.e Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'analysent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Provisions réglementées</b>	-	-
Provisions pour investissements	-	-
<b>Provisions pour risques</b>	<b>125 258</b>	<b>103 133</b>
Provisions pour litiges	17 832	14 169
Autres	107 426	88 964
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>	<b>36 609</b>	<b>32 092</b>
Provisions pour retraite	12 269	9 084
Provisions pour avantages sociaux	24 340	23 008
<b>Provisions pour impôts</b>	<b>3 884</b>	<b>5 941</b>
Impôts différés passif	3 884	4 952
Autres	-	989
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>165 751</b>	<b>141 166</b>

**B.5.f Opérations en devises étrangères**

Le montant global de la contre-valeur en euros des opérations en devises étrangères est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2020</b>
Actifs incorporels	197
Placements	7 184 545
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en UC	9 608 458
Part des réassureurs dans les provisions techniques	9 307
Créances	156 502
Autres actifs	200 688
Comptes de régularisation – Actif	48 162
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>17 207 859</b>
Capitaux propres	424 181
Passifs subordonnés	-
Provisions techniques brutes	549 779
Provisions techniques des contrats en UC	8 963 370
Provisions pour risques et charges	1 349
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-
Autres dettes	396 427
Compte de régularisation – Passif	6 872 753
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>17 207 859</b>

Détail par devise au 31 décembre 2020

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Total Bilan</b>
Dollar Australien	-
Lev Bulgare	36 509
Dollar Canadien	342
Franc Suisse	200 212
Yuan Chinois	-
Couronne Danoise	10 314
Livre Sterling	188 861
Dollar Hong Kong	26
Yen	719 977
Couronne Norvégienne	1 046
Leu Roumain	5 714
Couronne Suédoise	9 515
Dollar Taiwan	9 177 268
Dollar US	6 858 074
<b>TOTAL</b>	<b>17 207 859</b>

### B.5.g Informations relatives aux PERP

Cardif Assurance Vie est l'organisme de gestion de 2 produits PERP (Plan d'épargne retraite populaire)

Conformément au Code des assurances, chacun des deux produits fait l'objet d'un patrimoine d'affectation isolé dans un canton légal. Les opérations relatives à la gestion des plans d'épargne retraite sont ainsi comptabilisées via une comptabilité auxiliaire spécifique.

Un compte de liaison reprend les transferts entre le patrimoine du plan d'épargne retraite et celui de l'organisme gestionnaire Cardif Assurance Vie, en cas de changement d'affectation d'actifs et de transferts de charges ou de produits entre les deux patrimoines.

Les plus ou moins-values sur cession de titres et valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode premier entré - premier sorti (*FIFO First In First Out*) sur chaque patrimoine d'affectation et rapportées au compte de résultat de l'année de la cession.

Dans le cas particulier du plan d'épargne retraite, la réserve de capitalisation mouvementée en cas réalisation de plus- ou moins-values de placements relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances est présentée en « Autres provisions techniques ». Au cours de l'exercice 2020, cette réserve a été mouvementée comme suit dans les différents Plans d'épargne retraite.

	31 décembre 2020	
	PERP Multiplus	PERP
<i>Réserve de capitalisation (en milliers d'euros)</i>		
Solde d'ouverture	2 332	8 160
Dotation (+)	1 855	2 962
Reprise (-)	- 1 133	- 2 009
Solde de clôture	3 054	9 113

La provision pour dépréciation durable est calculée pour chaque patrimoine d'affectation selon des modalités identiques à celles appliquées aux actifs de la société d'assurance (cf. paragraphe B.3.c section provision pour dépréciation sur les placements). De même, la provision pour risque d'exigibilité est évaluée au niveau de chaque plan d'épargne retraite.

#### Provisions constituées sur les actifs des patrimoines d'affectation

	31 décembre 2020	
	PERP Multiplus	PERP
<i>En milliers d'euros</i>		
Provision pour dépréciation durable	-	-
Provision pour risque d'exigibilité	-	-

## Evaluation en valeur de réalisation des actifs de placement

PERP MULTIPLUS (en milliers d'euros)	31 décembre 2020		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts D'OPCVM)	10 151	10 151	10 791
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	27 031	27 031	31 604
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	8 555	8 555	8 665
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	133 643	132 583	153 508
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>179 380</b>	<b>178 320</b>	<b>204 568</b>
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	540	540	540
- titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	14 199	14 199	14 199
- autres OPCVM	181 914	181 914	181 914
- obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>196 653</b>	<b>196 653</b>	<b>196 653</b>
11. Autres instruments financiers à terme	-	254	0
<b>TOTAL DES LIGNE 1 A 10</b>	<b>376 033</b>	<b>375 227</b>	<b>401 221</b>

PERP (en milliers d'euros)	31 décembre 2020		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable (autres que les parts D'OPCVM)	15 315	15 315	17 482
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	63 623	63 624	87 715
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	19 769	19 769	22 051
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	340 658	339 195	403 412
6. Prêts hypothécaires	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés en 8) et cautionnements en espèces et autres placements	110	110	110
<b>Sous total</b>	<b>439 475</b>	<b>438 012</b>	<b>530 769</b>
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
- placements immobiliers	137	137	137
- titres à revenus variables autres que des parts d'OPCVM	-	-	-
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	13 373	13 373	13 373
- autres OPCVM	245 092	245 092	245 092
- obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>258 602</b>	<b>258 602</b>	<b>258 602</b>
11. Autres instruments financiers à terme	-	545	0
<b>Total Placements</b>	<b>698 077</b>	<b>697 159</b>	<b>789 371</b>

## Ventilation des provisions techniques pour chaque plan d'épargne retraite

Provisions (en milliers d'euros)	31 décembre 2020	
	PERP Multiplus	PERP
Provisions techniques des contrats en UC	197 068	258 793
Provisions d'assurance vie	172 953	406 334
Provisions pour sinistres (vie)	693	3 192
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	178	17 634
Provision technique de diversification	3 054	9 113
<b>Total</b>	<b>373 946</b>	<b>695 066</b>

**B.5.h Informations relatives aux Produits Croissance**

Conformément à l'article L.134-2 du Code des assurances, Cardif Assurance Vie établit une ou plusieurs comptabilités auxiliaires d'affectation pour ces produits.

Les opérations relatives à la gestion de ces produits sont ainsi comptabilisées via des comptabilités auxiliaires spécifiques.

## Evaluation en valeur de réalisation des actifs de placement

Produits Diversifiés (en milliers d'euros)	31 décembre 2020		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-
2) Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
3) Parts d'OPCVM diversifiés	150 602	150 602	150 602
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	104 218	104 218	104 218
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	596 315	596 315	596 315
6) Prêts hypothécaires	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9) Autres dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>851 135</b>	<b>851 135</b>	<b>851 135</b>
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Placements immobiliers	-	-	-
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>851 135</b>	<b>851 135</b>	<b>851 135</b>

## Ventilation des provisions techniques pour les produits diversifiés

Provisions au 31/12/2020 (en milliers d'euros)	Produits Diversifiés
Provisions pour participation aux bénéfices	22
Provision technique de diversification	96 904
Provisions d'assurance vie	749 959
<b>TOTAL</b>	<b>846 884</b>

**B.5.i Informations relatives aux contrats de Retraite Professionnelle Supplémentaire**

Conformément à l'article L.143-4 du Code des Assurances, Cardif Assurance Vie établit une comptabilité auxiliaire d'affectation pour les opérations de ce type.

Retraite professionnelle supplémentaire (en milliers d'euros)	31 décembre 2020		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	-	-	-
2) Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
3) Parts d'OPCVM diversifiés	-	-	-
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
6) Prêts hypothécaires	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	-	-	-
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-
9) Autres dépôts et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-
<b>Sous total</b>	-	-	-
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
Placements immobiliers	-	-	-
Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	-	-	-
OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-
Autres OPCVM	233 339	233 339	233 339
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>233 339</b>	<b>233 339</b>	<b>233 339</b>
<b>TOTAL</b>	<b>233 339</b>	<b>233 339</b>	<b>233 339</b>

## Ventilation des provisions techniques

Provisions (en milliers d'euros)	Retraite Professionnelle Supplémentaire
Provisions techniques des contrats en UC	233 344
<b>TOTAL</b>	<b>233 344</b>

## B.5.j Engagements reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Reçus des entreprises liées</b>	<b>5 096 944</b>	<b>4 452 967</b>
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	2 887	2 598
<i>Garanties de rendement portant sur des OPCVM commercialisés</i>	-	-
<i>Autres engagements contractuels sur produits d'assurance reçus</i>	2 887	2 598
Autres engagements reçus	-	-
Instruments financiers à terme : stratégie Investissement / Désinvestissement	625 297	194 803
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	4 468 759	4 255 566
<i>Contrats de caps</i>	-	1 700 000
<i>Contrats sur options</i>	790 000	400 000
<i>Contrats Credit default Swap</i>	1 500 000	-
<i>Contrats equity swap</i>	1 050 000	1 050 000
<i>Contrats de cross currency swap</i>	528 759	455 566
<i>Contrats de swap forward</i>	-	-
<i>Contrats de swaption</i>	500 000	-
<i>Contrats de swap de taux</i>	100 000	650 000
<b>Reçus d'autres entreprises</b>	<b>24 470 192</b>	<b>22 868 219</b>
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	200 796	-
<i>Opérations immobilières</i>	83	200 796
<i>Autres engagements reçus produits d'assurance</i>	200 713	-
Autres engagements reçus	-	-
Instruments financiers à terme : stratégie Investissement / Désinvestissement	1 775 042	1 584 552
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	22 494 354	21 082 871
<i>Contrats de caps</i>	3 000 000	4 500 000
<i>Contrats sur options</i>	510 558	200 000
<i>Contrats equity swap</i>	200 000	200 000
<i>Contrats de swaption</i>	15 550 000	13 850 000
<i>Contrats de bond forward</i>	100 000	-
<i>Contrats de cross currency swap</i>	3 133 796	2 332 871
<i>Contrats de swap de taux</i>	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>29 567 136</b>	<b>27 321 186</b>

## B.5.k Engagements donnés

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Donnés aux entreprises liées</b>	<b>2 848 342</b>	<b>2 338 383</b>
Avals, cautions	14 683	15 415
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	547 649	468 881
<i>Promesse d'achats de valeur mobilière</i>	24 500	24 500
<i>Opérations immobilières</i>	523 149	444 381
Autres engagements donnés	5 141	-
Instruments financiers à terme : stratégie Investissement / Désinvestissement	625 674	190 213
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	1 655 195	1 663 873
<i>Contrats de caps</i>	-	-
<i>Contrats sur options</i>	-	-
<i>Contrats equity swap</i>	1 050 000	1 050 000
<i>Contrats de swap forward</i>	-	-
<i>Contrats de future</i>	-	-
<i>Contrats de cross currency swap</i>	505 195	463 873
<i>Contrats de swap de taux</i>	100 000	150 000
Autres valeurs détenues pour le compte de tiers	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	-
<b>Donnés aux autres entreprises</b>	<b>11 695 778</b>	<b>5 611 385</b>
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	5 000	-
Autres engagements donnés	-	450 100
Valeurs données en nantissement auprès des réassureurs	424 183	-
Contractuels	-	-
Instruments financiers à terme : stratégie Investissement / Désinvestissement	1 770 365	1 484 174
Instruments financiers à terme : stratégie de rendement	8 977 113	3 149 235
<i>Contrats de swap de taux</i>	-	-
<i>Contrats sur options</i>	-	-
<i>Contrats de bond forward</i>	200 000	-
<i>Contrats de cross currency swap</i>	2 899 273	2 370 398
<i>Contrats de future</i>	5 677 840	578 838
<i>Contrats equity swap</i>	200 000	200 000
<i>Contrats de caps</i>	-	-
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	519 117	527 875
<b>TOTAL</b>	<b>14 544 120</b>	<b>7 949 768</b>

## B.6 Informations sur le compte de résultat

### B.6.a Ventilation des produits et des charges des placements

<i>En milliers d'euros</i>	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées ou ayant un lien de participation	Revenus financiers et frais financiers concernant les autres entreprises	Total 31 décembre 2020
Revenus des participations	134 685	-	134 685
Revenus des placements Immobiliers	291 714	142 750	434 464
Revenus des autres placements	116	4 025 616	4 025 732
Autres revenus financiers	-	-	-
<b>Total des revenus financiers</b>	<b>426 515</b>	<b>4 168 366</b>	<b>4 594 881</b>
<b>Total des frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios)</b>	<b>- 191 169</b>	<b>- 1 584 182</b>	<b>- 1 775 351</b>
<b>Total des autres produits de placements</b>	<b>161 144</b>	<b>1 819 885</b>	<b>1 981 029</b>
<b>Total des autres charges de placements</b>	<b>- 65 053</b>	<b>- 2 034 174</b>	<b>- 2 099 227</b>

Le total des autres produits et autres charges des placements inclut principalement les plus ou moins-values de cession et les dotations aux amortissements et provisions.

## B.6.b Compte de résultat technique par catégorie vie

En milliers d'euros	Contrats de capitalisation		Contrats individuels d'assurance			Contrats collectifs d'assurance	
	Prime Unique	Primes Périodiques	Temporaire Décès	Prime Unique	Primes Périodiques	En cas de Décès	En cas de Vie
Primes	538 814	-	415 485	4 928 206	38 743	1 141 765	400 643
Charges des prestations	818 104	-	88 271	6 313 244	14 088	348 399	330 719
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 283 148	-	50 485	- 1 386 998	23 559	- 76	67 804
Ajustement ACAV	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de souscription</b>	<b>3 858</b>	<b>-</b>	<b>276 729</b>	<b>1 960</b>	<b>1 097</b>	<b>793 443</b>	<b>2 120</b>
Frais d'acquisition	5 052	-	103 812	70 169	2 278	510 163	9 003
Autres charges de gestion nettes	37 066	-	45 662	394 495	3 555	92 524	14 425
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>42 118</b>	<b>-</b>	<b>149 474</b>	<b>464 664</b>	<b>5 833</b>	<b>602 687</b>	<b>23 428</b>
Produits nets des placements	261 991	-	13 219	2 037 198	7 796	18 615	158 313
Participation aux résultats	163 807	-	5 609	1 421 979	3 071	3 631	127 434
<b>Solde financier</b>	<b>98 184</b>	<b>-</b>	<b>7 610</b>	<b>615 219</b>	<b>4 725</b>	<b>14 984</b>	<b>30 879</b>
Primes cédées	- 8	-	22 168	12 937	459	182 500	- 921
Part des réassureurs dans les charges de prestations	3 431	-	7 018	99 457	325	70 772	362
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurances vie et autres provisions techniques	- 3 471	-	- 824	- 86 467	-	- 24 197	- 296
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	218	-	-	10 775	-	471	- 37
Commissions reçues des réassureurs	-	-	3 096	1 781	2	48 937	-
<b>Solde de réassurance</b>	<b>186</b>	<b>-</b>	<b>- 12 878</b>	<b>12 609</b>	<b>- 132</b>	<b>- 86 516</b>	<b>950</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>60 110</b>	<b>-</b>	<b>121 987</b>	<b>165 124</b>	<b>- 143</b>	<b>119 224</b>	<b>10 521</b>
Montant des rachats	- 801 671	-	- 9 077	- 3 886 624	- 12 113	- 5	- 13 060
Intérêts techniques bruts de l'exercice	56	-	5 564	26 727	46	1 425	27 846
Provisions techniques brutes à la clôture	10 271 103	-	707 083	81 773 491	368 190	1 030 073	6 326 420
Provisions techniques brutes à l'ouverture	10 387 908	-	660 067	81 667 351	344 187	997 942	6 128 890

En milliers d'euros	Contrats d'assurance vie ou de Capitalisation en unités de compte		PERP		Retraite professionnelle supplémentaire	Contrats Croissance	Acceptations	TOTAL
	Prime Unique	Primes Périodiques	Fonds Général	Unités de comptes				
Primes	4 286 366	-	40 354	34 589	-	19 049	3 953	11 847 968
Charges des prestations	3 073 150	-	59 313	44 160	14 263	89 804	32 042	11 225 557
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	1 154 917	-	- 20 046	- 39 061	- 3 817	- 79 458	- 27 916	- 543 755
Ajustement ACAV	362 970	-	-	- 24 636	10 642	-	-	348 976
<b>Solde de souscription</b>	<b>421 270</b>	<b>-</b>	<b>1 087</b>	<b>4 854</b>	<b>196</b>	<b>8 703</b>	<b>- 173</b>	<b>1 515 143</b>
Frais d'acquisition	129 190	-	861	269	-	342	- 163	830 976
Autres charges de gestion nettes	123 901	-	2 042	290	434	5 935	633	720 961
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>253 091</b>	<b>-</b>	<b>2 903</b>	<b>559</b>	<b>434</b>	<b>6 277</b>	<b>470</b>	<b>1 551 937</b>
Produits nets des placements	87 268	-	10 303	- 741	2 312	3 182	9 985	2 609 441
Participation aux résultats	76 074	-	5 318	7	2 433	- 38	4 092	1 813 417
<b>Solde financier</b>	<b>11 194</b>	<b>-</b>	<b>4 985</b>	<b>- 748</b>	<b>- 121</b>	<b>3 220</b>	<b>5 893</b>	<b>796 024</b>
Primes cédées	8 242	-	-	-	-	-	-	225 377
Part des réassureurs dans les charges de prestations	25 148	-	-	-	-	-	-	206 513
Part des réassureurs dans les charges de provisions d'assurances vie et autres provisions techniques	- 12 446	-	-	-	-	-	-	- 127 701
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	604	-	-	-	-	-	-	12 031
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-	-	53 817
<b>Solde de réassurance</b>	<b>5 064</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 80 717</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>184 437</b>	<b>-</b>	<b>3 169</b>	<b>3 547</b>	<b>- 359</b>	<b>5 646</b>	<b>5 250</b>	<b>678 512</b>
Montant des rachats	- 2 099 593	-	- 43 589	- 34 083	-	- 84 506	- 17 172	- 7 001 494
Intérêts techniques bruts de l'exercice	- 7	-	6	-	-	-	48	61 711
Provisions techniques brutes à la clôture	50 782 782	-	621 100	455 860	233 344	846 862	384 659	153 800 967
Provisions techniques brutes à l'ouverture	49 551 819	-	634 014	494 914	234 728	926 364	407 390	152 435 574

## B.6.c Compte de résultat technique par catégorie non vie

En milliers d'euros	Contrats de dommages corporels				Acceptations	Total
	Contrats Individuels Santé	Contrats Individuels Autres	Contrats Collectifs Santé	Contrats Collectifs Autres		
Primes acquises	30 258	66 559	588	471 234	12 436	581 075
Primes	30 185	65 373	568	446 982	192	543 300
Charges des provisions pour primes non acquises	- 73	- 1 186	- 20	- 24 253	- 12 244	- 37 775
Charges des prestations	15 921	14 089	394	288 278	779	319 462
Prestations et frais payés	15 227	11 061	556	197 739	6 272	230 856
Charges des provisions des prestations et divers	694	3 028	- 163	90 540	- 5 493	88 606
<b>Solde de souscription</b>	<b>14 337</b>	<b>52 470</b>	<b>195</b>	<b>182 956</b>	<b>11 657</b>	<b>261 614</b>
Frais d'acquisition	4 945	31 263	199	209 167	10 384	255 957
Autres charges de gestion nettes	3 344	7 625	219	36 564	1 621	49 372
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>8 288</b>	<b>38 887</b>	<b>417</b>	<b>245 732</b>	<b>12 005</b>	<b>305 329</b>
Produit net des placements	69	536	4	21 975	-	22 583
Participation aux résultats	-	23	-	11 110	-	11 133
<b>Solde financier</b>	<b>69</b>	<b>513</b>	<b>4</b>	<b>10 865</b>	<b>-</b>	<b>11 450</b>
Part réassureurs dans les primes acquises	83	1 131	106	71 075	7 890	80 285
Part des réassureurs dans les prestations payées	24	544	51	49 656	5 516	55 791
Part des réassureurs dans les charges de provisions techniques	- 0	18	0	- 8 438	- 5 271	- 13 691
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	1 584	-	1 584
Commissions reçues des réassureurs	35	620	54	20 322	7 544	28 575
<b>Solde de réassurance</b>	<b>- 24</b>	<b>51</b>	<b>- 1</b>	<b>- 7 951</b>	<b>- 101</b>	<b>- 8 026</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE</b>	<b>6 093</b>	<b>14 146</b>	<b>- 220</b>	<b>- 59 862</b>	<b>- 449</b>	<b>- 40 291</b>
Provisions pour primes non acquises à la clôture	402	6 013	43	339 954	33 483	379 896
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	475	7 199	62	364 207	45 727	417 671
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	3 693	23 254	66	657 001	9 060	693 074
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	2 998	20 195	235	590 943	14 553	628 924
Autres provisions techniques à la clôture	-	61	6	186 101	-	186 169
Autres provisions techniques à l'ouverture	-	69	-	150 510	-	150 579

## B.6.d Autres informations sur le compte de résultat

### Moyens généraux

Cardif Assurance Vie n'emploie pas de salariés hormis ceux des succursales étrangères. En France, l'employeur du personnel est le GIE (Groupement d'Intérêt Économique) BNP Paribas Cardif.

Le GIE BNP Paribas Cardif a pour objet la mutualisation des moyens généraux du métier assurance du Groupe BNP Paribas. Le GIE BNP Paribas Cardif réalise des prestations de services au profit de ses membres et clients, essentiellement en matière de prestation de conseils, d'études et de recherches, de conception de logiciels métier et de mise à disposition de personnel et de matériels dans le domaine de la gestion de contrats d'assurance.

Les charges de personnel, détaillées ci-après, correspondent aux salariés des succursales étrangères.

En milliers d'euros	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Salaires	21 201	19 398
Pension de retraite	287	447
Charges sociales	5 585	5 698
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 074</b>	<b>25 542</b>

### Commissions afférentes à l'assurance directe

Le montant des commissions afférentes à l'assurance directe comptabilisé respectivement pendant les exercices 2020 et 2019 s'élève à 1 352 323 milliers d'euros et 1 500 442 milliers d'euros.

Il comprend 624 654 K€ au titre des commissions d'apporteurs d'affaires versées aux réseaux de distribution du Groupe BNP Paribas.

## Ventilation des primes relatives aux affaires directes

Les primes brutes émises relatives aux affaires directes (hors acceptations) se ventilent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
<b>Non vie</b>		
<b>Primes d'assurance directe en France</b>	<b>290 034</b>	<b>274 712</b>
<b>Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)</b>	<b>243 488</b>	<b>266 346</b>
<i>Espagne</i>	45 940	60 389
<i>Portugal</i>	8 379	8 624
<i>Allemagne</i>	147 855	156 384
<i>Autriche</i>	51	45
<i>Italie</i>	7 088	8 138
<i>Belgique</i>	8 706	9 221
<i>Roumanie</i>	301	240
<i>Bulgarie</i>	25 168	23 305
<b>Primes d'assurance directe hors UE</b>	<b>9 587</b>	<b>12 455</b>
<i>Japon</i>	-	-
<i>Taiwan</i>	9 574	12 471
<i>Suisse</i>	13	- 17
<b>Total Non Vie</b>	<b>543 108</b>	<b>553 512</b>
<b>Vie</b>		
<b>Primes d'assurance directe en France</b>	<b>9 921 004</b>	<b>11 821 383</b>
<b>Primes d'assurance directe dans l'UE (hors France)</b>	<b>684 076</b>	<b>794 766</b>
<i>Espagne</i>	128 863	170 689
<i>Italie</i>	237 531	289 648
<i>Allemagne</i>	142 623	159 501
<i>Autriche</i>	- 498	- 6 438
<i>Belgique</i>	140 156	144 000
<i>Portugal</i>	12 989	16 924
<i>Roumanie</i>	5 248	5 153
<i>Bulgarie</i>	17 164	15 289
<b>Primes d'assurance directe hors UE</b>	<b>1 238 935</b>	<b>2 462 229</b>
<i>Japon</i>	-	-
<i>Taiwan</i>	1 238 919	2 462 224
<i>Suisse</i>	16	5
<b>Total Vie</b>	<b>11 844 015</b>	<b>15 078 378</b>
<b>Total général</b>	<b>12 387 123</b>	<b>15 631 891</b>

## Mouvements de portefeuille

Les mouvements de portefeuille s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Entrées de portefeuille nettes de réassurance	21 839	44 149
Sorties de portefeuille nettes de réassurance	106 848	71 166

Les montants d'entrée et de sortie de portefeuille de l'exercice s'élèvent respectivement à :

- 22 millions d'euros repris dans la rubrique « primes » ;
- 107 millions d'euros dans les rubriques « prestations et frais payés »

et ne concernent que des opérations non soumises à autorisation administrative.

## Autres produits techniques

Les autres produits techniques se composent principalement de profits divers sur des contrats d'Epargne Individuelle, de commissions de gestion pour le compte de tiers et de commissions d'apérition.

### B.6.e Incidence des évaluations fiscales dérogatoires sur le résultat de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Résultat de l'exercice	485 899	493 922
Impôt de l'exercice	343 626	250 720
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>829 525</b>	<b>744 642</b>
Variation de la provision pour investissement	-	-
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires et avant impôt</b>	<b>829 525</b>	<b>744 642</b>

### B.6.f Différence entre la charge fiscale payée et la charge fiscale imputée

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de l'exercice et des exercices antérieurs (impôt courant)	397 286	204 074
Impôts différés	- 53 660	46 646
<b>Charge fiscale imputée à l'exercice et aux exercices antérieurs</b>	<b>343 626</b>	<b>250 720</b>

**B.6.g Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	343 625	250 728
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	1	- 8
<b>Impôt courant</b>	<b>343 626</b>	<b>250 720</b>

**B.6.h Ventilation des opérations exceptionnelles**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Produits de cession des éléments d'actif	-	-
Reprise de provision pour investissement	-	-
Autres	22	13
<b>Total produits exceptionnels</b>	<b>22</b>	<b>13</b>
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-	-
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Autres	15 561	37
<b>Total charges exceptionnelles</b>	<b>15 561</b>	<b>37</b>

**B.6.i Détail du résultat non technique**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020	31 décembre 2019
Autres produits non techniques	1 189	9 345
Autres produits non techniques - réserve capitalisation	136 355	97 247
Etalement de la PRE	-	-
Produits non techniques - Récupérations	-	-
Jetons de présence	47	44
Honoraires et commissions	91	-
<b>Total autres produits non techniques</b>	<b>137 682</b>	<b>106 636</b>
Autres commissions versées non techniques	-	89
Autres charges non techniques	148	82
Autres charges non techniques - réserve de capitalisation	-	-
<b>Total autres charges non techniques</b>	<b>148</b>	<b>171</b>

**B.6.j Provisions d'assurance vie**

## Variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance

La variation des provisions d'assurance vie brutes de réassurance s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2020
Charges des provisions d'assurance-vie	- 1 635 642
Intérêts techniques et participation aux bénéfices incorporés directement aux provisions d'assurance vie	1 211 221
Ecart de conversion	- 10 137
Frais d'arbitrage	18 138
Entrées / sorties sur arbitrage	- 1 093 454
<b>Ecart entre les provisions d'assurance vie à l'ouverture et les provisions d'assurance vie à la clôture</b>	<b>- 1 509 874</b>

## Éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers

Les éléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers se récapitulent ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	Exercice				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>A - Participation aux résultats totale</b>	<b>2 355 116</b>	<b>2 513 183</b>	<b>2 188 030</b>	<b>1 906 230</b>	<b>1 725 118</b>
A1 : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	1 699 469	1 689 267	1 568 556	1 314 402	1 244 920
A2 : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	655 647	823 916	619 474	591 828	480 198
<b>B - Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A331-3</b>					
B1 : Provisions mathématiques moyenne	89 693 400	91 639 054	95 002 335	99 239 741	100 849 643
B2 : Montant minimal de la participation aux résultats	1 968 333	1 980 718	1 910 996	1 580 691	1 619 701
B3 : Montant effectif de la participation aux résultats	2 355 116	2 513 183	2 188 030	1 906 230	1 725 118
B3a : Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts)	1 699 469	1 689 267	1 568 556	1 314 402	1 244 920
B3b : Variation de la provision pour participation aux bénéfices	655 647	823 916	619 474	591 828	480 198

**B.6.k Provisions pour sinistres à payer****Boni de liquidation (opérations non-vie, hors acceptations)**

Les boni de liquidation de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2020</b>
Montant des provisions pour sinistres inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler	628 926
<b>A déduire</b>	
Montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre de sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	190 791
Provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes exercices	419 833
<b>BONIS (OU MALIS)</b>	<b>18 301</b>

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler (opérations non vie, hors acceptations)

Année d'inventaire	Exercices de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Inventaire 2018</b>					
Règlements	185 830	214 051	134 661		
Provisions	79 051	130 870	364 811		
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>264 882</b>	<b>344 921</b>	<b>499 472</b>		
Primes acquises (P)	490 120	528 501	548 978		
Pourcentage (S/P)	54,0%	65,3%	91,0%		
<b>Inventaire 2019</b>					
Règlements	206 102	250 583	216 781	90 138	
Provisions	47 336	90 674	137 476	249 401	
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>253 438</b>	<b>341 257</b>	<b>354 258</b>	<b>339 539</b>	
Primes acquises (P)	490 120	528 501	548 886	552 753	
Pourcentage (S/P)	51,7%	64,6%	64,5%	61,4%	
<b>Inventaire 2020</b>					
Règlements	216 970	273 806	253 189	184 111	97 480
Provisions	30 009	55 742	99 366	153 976	273 116
<b>Total des sinistres (S)</b>	<b>246 980</b>	<b>329 548</b>	<b>352 555</b>	<b>338 088</b>	<b>370 595</b>
Primes acquises (P)	490 120	528 501	548 886	552 795	581 949
Pourcentage (S/P)	50,4%	62,4%	64,2%	61,2%	63,7%

Les provisions pour sinistres à payer non vie se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2019</b>
<b>France</b>	<b>599 672</b>	<b>536 672</b>
Autres garanties	596 532	534 290
Santé	3 140	2 382
<b>Succursales</b>	<b>93 402</b>	<b>92 308</b>
<b>Total général</b>	<b>693 074</b>	<b>628 980</b>

La ligne "Autres garanties" comprend notamment les provisions constituées au titre des garanties ITT/IPT.

## B.7 Autres informations

### B.7.a Comptes consolidés

Les comptes annuels de Cardif Assurance Vie sont intégrés globalement dans les comptes de BNP Paribas dont le siège est situé au 16, boulevard des Italiens 75009 Paris et dans ceux de BNP Paribas Cardif dont le siège est situé 1, boulevard Haussmann 75009 Paris.

### B.7.b Autres informations

#### Effectifs moyens

Les moyens généraux de la société, notamment le personnel en France, sont gérés par le GIE BNP Paribas Cardif.

L'effectif moyen du personnel salarié de Cardif Assurance Vie en activité au cours de l'année 2020 correspond à celui des succursales et s'élève à 411 personnes (384 au cours de l'année 2019).

#### Rémunération des organes d'administration et de Direction

Cardif Assurance Vie n'a versé aucune rémunération en dehors des jetons de présence votés par l'Assemblée générale, n'a accordé aucune avance ou crédit à des membres des organes d'administration et de direction et n'a pas d'engagement envers ces mêmes membres.

#### Crédit-bail

Aucun engagement de crédit-bail n'est porté par Cardif Assurance Vie.

#### Système d'information

Les comptes de Cardif Assurance Vie ont été établis sur la base des informations issues des systèmes d'information, complétées le cas échéant d'évaluations et d'estimations.